

# Contrat de ville de Vendôme

**quartiers2030**



**Quartier prioritaire des Rottes**

# Sommaire

1. Un <b>périmètre réglementaire</b> du quartier prioritaire renouvelé .....	p3
2. Principales <b>données sociodémographiques</b> .....	p4
3. <b>L'émancipation</b> de tous les habitants .....	p7
3.1 Réussite scolaire et éducative .....	p7
3.2 Santé, accès aux soins et prévention.....	p12
3.3 Citoyenneté et participation des habitants.....	p14
3.4 Accès aux droits et aux services publics.....	p16
3.5 Tranquillité publique .....	p19
4. Les habitants du quartier face à <b>l'emploi</b> .....	p21
5. <b>Le renouvellement urbain</b> et les enjeux liés à la transition écologique .....	p25
6. La <b>gouvernance</b> du Contrat de ville .....	p31
7. Les <b>engagements spécifiques</b> des partenaires .....	p36
8. <b>Annexes</b> .....	p41
8.1 La synthèse de la concertation des habitants.....	p41
8.2 Les données sociodémographiques du quartier.....	p46
8.3 La composition du comité de pilotage .....	p61

# Préambule

**Le premier Contrat de ville de Vendôme** a été signé le 15 juillet 2015 pour guider l'action de l'ensemble des partenaires mobilisés pour agir en direction du quartier prioritaire des Rottes et de ses habitants.

L'élaboration du Contrat de ville **Engagement Quartiers 2030** s'est construite dans un cadre national intégrant :

- Mars 2023** Les travaux de la « commission Mechmache » pour engager un processus de participation citoyenne, en prenant en compte la parole et les contributions de tous les habitants des quartiers populaires, notamment pour construire les Contrats de ville 2024-2030
- Juin 2023** Le processus d'**actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville** pour être au plus près des réalités sociales des territoires
- Août 2023** La circulaire relative à l'élaboration de la nouvelle génération de Contrats de ville 2024-2030
- Octobre 2023** Les orientations du Comité interministériel des villes (CIV)
- Janvier 2024** L'instruction relative à la gouvernance des Contrats de ville Encagements Quartiers 2030

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération Territoires vendômois, la ville de Vendôme, en collaboration avec l'Etat et avec les partenaires a déroulé un processus d'élaboration de cette nouvelle feuille de route visant à agir de façon concertée et ciblée pour impacter favorablement le cours de la vie du plus grand nombre en prenant en compte :

\_les constats et perspective **de l'évaluation partenariale** du Contrat de ville 2015-2021 produite en 2022

\_les **contributions des habitants** issues de la démarche de concertation réalisée entre les mois de juin et octobre 2023

\_les échanges au sein des **groupes thématiques partenariaux**

## CONTRAT DE VILLE 2015-2023 En quelques dates

### 2014

- Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 fixant le périmètre définitif du quartier prioritaire des Rottes

### 2015

- 15 juillet : signature du Contrat de ville de Vendôme 2015-2020

### 2018

- Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville

### 2019

- 13 décembre : signature du protocole de rénovation du Contrat de ville (2019-2022)

### 2022

- Prorogation du Contrat de ville jusque fin 2023
- Evaluation du Contrat de ville 2015-2021

# Un périmètre du quartier renouvelé

En 2014, le quartier des Rottes a été retenu au titre des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sur la base d'une analyse prenant en compte le critère unique de **concentration des ménages à bas revenus** (revenus inférieur à 60 % du revenu médian), identifiant toutes les concentrations urbaines de pauvreté.

En 2022, pour être au plus près des réalités sociales des territoires, une **actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville** s'est engagée sur la base des données de population et de ses revenus et dans le cadre d'échanges à l'échelle départementale entre le Préfet et les élus locaux, sous l'égide de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT).

Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, a ainsi pris en compte les propositions d'évolutions du périmètre réglementaire du quartier des Rottes visant à son extension.



— Ancien périmètre réglementaire du QPV  
■ Nouveau périmètre réglementaire 2024

1. Centre culturel des Rottes (Espace de vie sociale)
2. Maison de santé pluridisciplinaire universitaire (MSPU) • Bâtiment à vocation mixte • Emprise foncière vouée à la construction
3. Collège Jean Emond
4. Mairie annexe des Rottes • Poste • Bibliothèque des Rottes • Centre social de Vendôme • Pôle petite enfance communautaire

# Principales données sociodémographiques

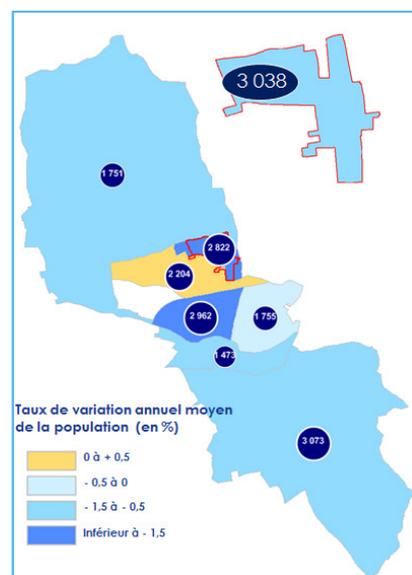
**Quartier prioritaire des Rottes** : une légère diminution de la population et un niveau de pauvreté toujours très préoccupant

- **Un quartier qui accueille toujours 1 vendômois sur 5**

Une légère baisse de la population mais un des deux quartiers les plus peuplés de la commune

Le quartier des Rottes compte en 2018 **3038 habitants** et enregistre un recul de population de 1,05 % par an entre 2013 et 2018 (ancien périmètre réglementaire du quartier).

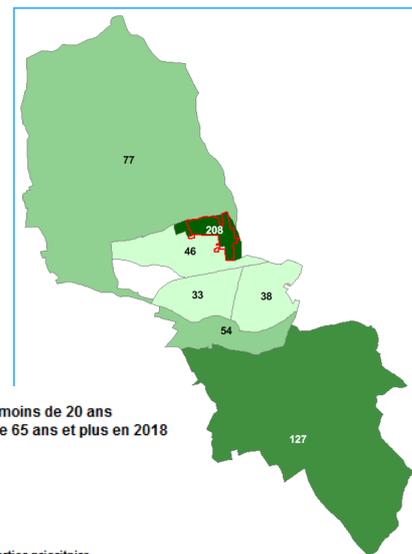
**19 % de la population vendômoise** réside dans le quartier en 2018.



- **Toujours le quartier le plus jeune de Vendôme**

Un quartier qui accueille toujours plus de familles avec enfants et de familles nombreuses que les autres quartiers de Vendôme

En 2018, le quartier des Rottes présente l'indice de jeunesse le plus élevé parmi tous les quartiers de Vendôme.



GPV

**2 jeunes**  
de moins de 20 ans

pour **1 senior**  
de 65 ans ou plus en 2018

Le quartier des Rottes est toujours celui qui compte le plus de familles avec enfants :

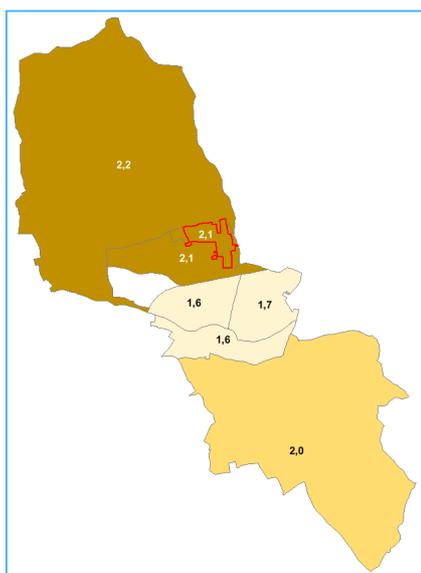
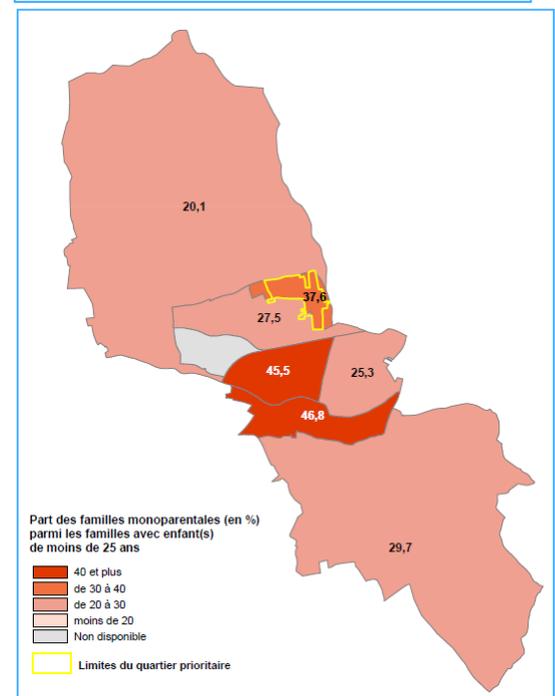
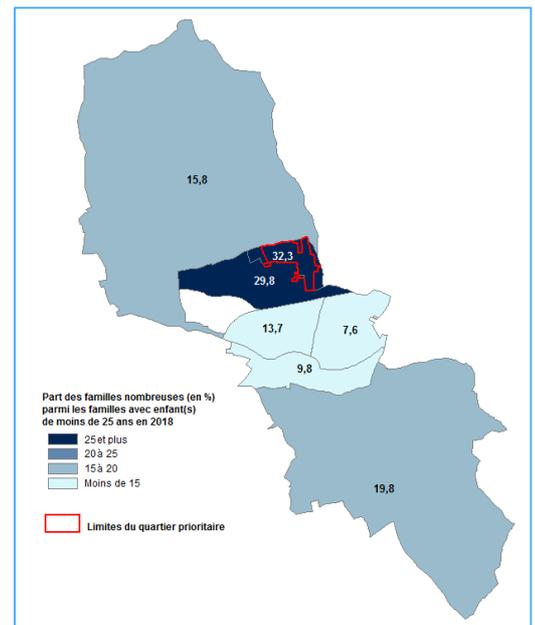
**31,3 %** des ménages sont des **familles avec enfant(s)** même si entre 2013 et 2018 le nombre de familles avec enfants diminue (- 95 familles soit une diminution de 5,7 points).

**La part des familles nombreuses** progresse entre 2013 (29 %) et 2018 (32,3%) dans le quartier des Rottes qui demeure le quartier qui regroupe de plus en plus les familles nombreuses de la commune : 25 % en 2008 et 35 % en 2018.

C'est également dans le quartier des Rottes que l'on retrouve le plus grand nombre de **familles monoparentales** (168 en 2018, relativement stable +10 en 5 ans).

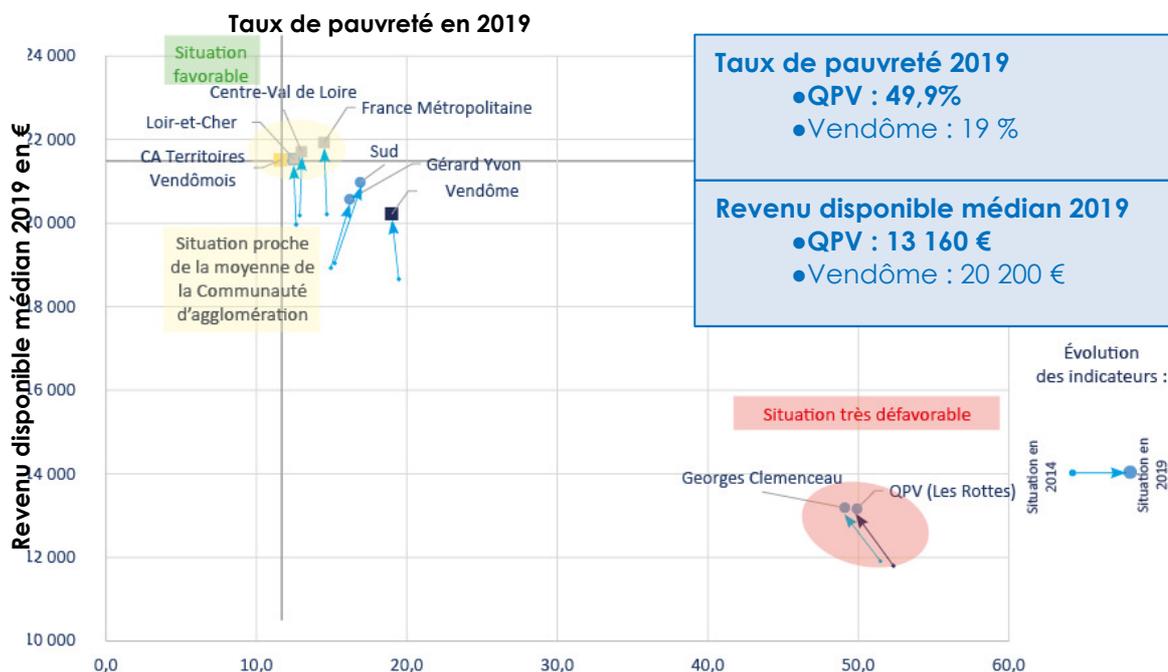
Leur proportion est importante : 37,6% en 2018 et en hausse de 7points en 5 ans.

La proportion de familles monoparentales est encore plus élevée dans deux autres secteurs de la ville : quartier Gérard Yvon (45,5 % proportion stable) et Centre-ville où leur présence a fortement progressé au cours des dernières années (+14 points en 5 ans).



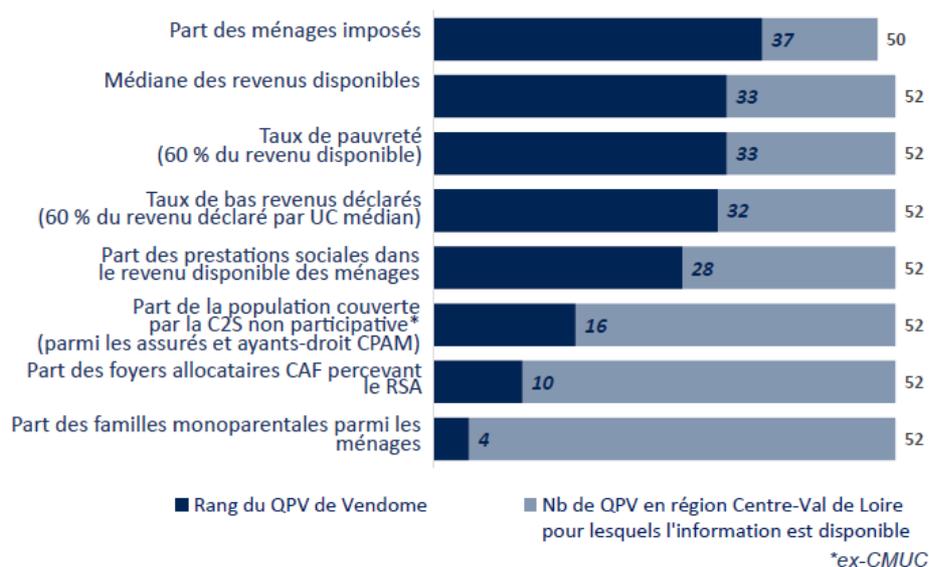
**Des ménages de plus petite taille** : la taille des ménages diminue entre 2013 en 2018 passant de 2,3 à **2,1 personnes par ménage en 5 ans.**

**Un quartier dont 50 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté en 2019, mettant en évidence la très grande fragilité des personnes qui y résident**



**Un positionnement moins favorable sur les questions de revenus, comparé aux 52 autres quartiers prioritaires de la Région Centre Val de Loire**

**Situation la plus défavorable au dernier rang**



# L'émancipation de tous les habitants

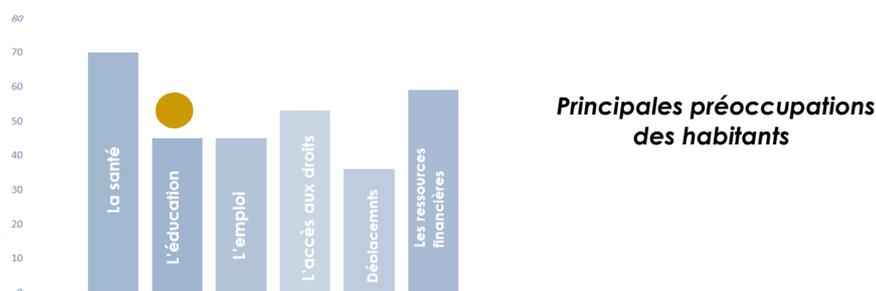
## Réussite éducative et scolaire

Extrait du rapport du comité interministériel des villes (CIV) d'octobre 2023 : « **Mère des batailles contre l'assignation à résidence et pour l'égalité des chances, l'éducation fait l'objet d'un investissement très spécifique dans les quartiers, notamment dans le cadre de la géographie prioritaire (REP et REP+)** ».

### – Contexte et constats



L'éducation se positionne parmi les principales préoccupations des habitants du quartier prioritaire



**Réussite scolaire** — Toujours de très grandes fragilités malgré des interventions structurantes et des actions spécifiques auprès des enfants et de leurs familles

— Le quartier prioritaire des Rottes compte **un groupe scolaire, Jules Ferry**, qui accueille à la rentrée 2023, **291 élèves soit plus de 25 % de la population scolaire communale**, les autres enfants issus du quartier étant accueillis au sein du groupe scolaire Anatole France situé à proximité du quartier prioritaire.

— Les groupes scolaires Jules Ferry et Anatole France ont récemment bénéficié d'interventions en termes de réhabilitation, restructuration et extension **afin d'améliorer**

**les conditions d'accueil des enfants et des équipes éducatives** et favoriser une plus grande mixité sociale et culturelle (plus de 7,5 M€ investis)

— **Les écarts en termes de réussite scolaire**, entre le groupes scolaire Jules Ferry et les autres groupes scolaires de la commune, demeurent très significatifs avec des familles présentant de grandes difficultés sociales et un investissement dans le suivi éducatif de leur(s) enfant(s) peu soutenu (Indice de position sociale 2023 : 80)

— **Un groupe scolaire qui ne bénéficie pas des moyens de l'éducation prioritaire** qui pourraient produire un réel effet levier pour permettre aux enfants issus du quartier prioritaire de bénéficier de plus d'égalité face à la réussite scolaire et éducative.

— **De nombreuses actions et projets sont déployés** en direction des enfants et de leurs familles pour renouer un lien solide et favoriser une plus grande réussite des enfants et notamment :

- 
- Des **ateliers parentalité** mis en place par la ville au sein des écoles depuis 2017
  - Mise en place de la « **Rentrée des partenaires** » au sein des écoles pour échanger et informer les parents
  - Mise en place début 2024 de l'opération « **Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants** » (OEPRE)
  - Expérimentation en 2023-2024 du Programme de soutien aux familles et à la parentalité (PSFP) piloté par l'association OPPELIA-VRS
  - Ouverture d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) à la rentrée 2023
  - **Un programme de réussite éducative (PRE)** qui fédère constructivement les acteurs éducatifs et socioéducatifs autour de l'accompagnement personnalisé des enfants de 2 à 16 ans et de leurs familles issues du quartier prioritaire (63 enfants et 50 familles accompagnées fin 2023)
  - **Des dispositifs d'accompagnement à la scolarité** portés par le PRE et le Centre social de Vendôme, ce dernier, dans le cadre d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) soutenu par la CAF41 avec 57 enfants accompagnés fin 2023
- 

**Réussite éducative** — Un réseau d'acteurs dense et impliqué auprès des enfants, des jeunes et de leur famille

— **Un programme de réussite éducative (PRE)** qui fédère constructivement les acteurs éducatifs et socioéducatifs autour de l'accompagnement personnalisé des enfants de 2 à 16 ans et de leurs familles issues du quartier prioritaire (63 enfants et 50 familles accompagnées fin 2023)

— **Des dispositifs d'accompagnement à la scolarité** complémentaires portés par le PRE et le Centre social de Vendôme, ce dernier, dans le cadre d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) soutenu par la CAF41 avec 57 enfants accompagnés fin 2023

— **Des activités et des projets déployés par la Direction enfance jeunesse** en direction des 9-17 ans à partir de la salle de quartier du Centre culturel des Rottes qui rencontrent bien son public

— Des projets et un accompagnement des jeunes du quartier par le **Service de prévention spécialisée (SPS)** dans le cadre d'un partenariat resserré avec les équipes du Centre culturel notamment

— **En termes d'accès à la culture et aux pratiques artistiques**, de nombreuses actions de sensibilisation, de découverte, de pratiques et d'accompagnement des habitants, des jeunes et des enfants qui rencontrent leur public, mais, en ce qui concerne les enfants et les jeunes, toujours peu d'inscrits issus du quartier prioritaire dans des structures type, école de musique, activités artistiques mises en place par la collectivité...

— **En termes d'accès aux pratiques sportives**, des pratiques sportives qui touchent d'avantage les garçons que les filles et qui s'exercent surtout en dehors des structures associatives

## – Objectifs partagés

**Mobiliser tous les moyens spécifiques et renforcés pour le groupe scolaire Jules Ferry, dont la situation des enfants face à la réussite scolaire demeure défavorable malgré l'ensemble des moyens partenariaux déployés**

— Le Comité interministériel des villes d'octobre 2023 fixe notamment comme objectif « d'assurer la convergence du zonage des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de celui de l'éducation prioritaire **en assurant, dès 2024, un traitement spécifique des écoles orphelines.**

— Un collège Jean Emond, désormais intégré dans le périmètre réglementaire du quartier prioritaire **qui bénéficie d'une réelle mixité sociale** (indice de position sociale 2023 : 103) lié au secteur de recrutement qui dépasse de celui du quartier et de la ville de Vendôme et qui accueille environ 20 % d'élèves issus du quartier prioritaire.

— **Des enjeux qui résident potentiellement dans la mise en œuvre de moyens spécifiques renforcés** prenant en compte l'environnement socio-économique particulièrement faible des élèves accueillis dans le groupe scolaire Jules Ferry et les difficultés scolaires qui en résultent.

→ Demeurer en veille active sur les **évolutions de la géographie de l'éducation prioritaire.**

→ **Pérenniser les dispositifs mis en œuvre par l'éducation nationale au sein du groupe scolaire Jules Ferry** : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) avec un poste à temps complet en 2024 et dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE).

→ **Développer l'accueil des enfants de moins de 3 ans** (classe de toute petite section - TPS) dans le cadre d'une démarche partenariale permettant d'orienter les enfants les plus concernés, lorsque pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, les familles sont éloignées de la culture scolaire.

→ **Envisager la mise en œuvre du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble »** permettant aux écoles volontaires d'impulser une démarche participative afin de faire émerger des projets innovants destinés à améliorer le bien-être, réduire les inégalités et développer l'excellence dans les apprentissages.

Poursuivre, développer et expérimenter les **dispositifs favorisant l'implication des parents dans le parcours éducatif de leur(s) enfant(s)** pour une plus grande réussite éducative et scolaire

— **Poursuivre la dynamique impulsée par le Programme de réussite éducative (PRE)**, en lien avec les acteurs éducatifs et socio-éducatifs, pour construire des parcours individualisés à destination des enfants du quartier :

→ en veillant **au taux de renouvellement** des enfants accompagnés dans le cadre du dispositif par une mobilisation de l'ensemble des partenaires au premier rang desquels, l'Education nationale, pour identifier les enfants susceptibles de bénéficier d'un soutien renforcé.

→ **en évaluant et en adaptant** annuellement les actions spécifiques mises en œuvre, et leur impact sur le parcours des enfants accompagnés.

→ **en renforçant les liens avec les familles** en encourageant les parents à s'impliquer dans le parcours de réussite éducative de leurs(s) enfant(s) accompagnés par le dispositif.

— **Poursuivre, développer, adapter, les actions parentalité** déployées par la ville (service cohésion sociale et centre social), l'éducation nationale et l'ensemble des partenaires et renforcer leur coordination et leur complémentarité.

— **Accompagner les associations** impliquées dans l'accompagnement à la parentalité au titre desquels, notamment, le lieu d'écoute parents-enfants « La Cabane à Mots » géré par l'association l'Echo des mots.

Conforter et adapter l'ensemble **des actions et des projets déployés en direction des enfants et des jeunes du quartier et de leurs familles**

— **Poursuivre le travail partenarial avec le Service de prévention spécialisée** de l'Association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs et jeunes majeurs (ACESM) notamment :

→ **par un accompagnement financier de la structure** par la ville de Vendôme dans le cadre de conventions triennales (44 500 € par an pour la période 2023-2025).

→ en favorisant la mise en place de **chantiers éducatifs** pour les jeunes de plus de 16 ans du quartier, avec une diversification des chantiers proposés en lien, notamment, avec les services de la collectivité.

— **Maintenir et adapter l'offre d'activités portée par la direction Enfance jeunesse en direction des enfants et des jeunes du quartier prioritaire :**

→ **en renforçant l'attractivité de l'accueil jeune du quartier** pour les plus de 13 ans, par la création en 2024 d'un nouvel espace L'Annexe situé face au Lycée Ronsard et à proximité du collège Jean-Emond et ce, conformément au projet éducatif et à la convention territoriale globale (CFTG) signée avec la CAF 41

→ **en poursuivant les actions partenariales** lors de la mise en œuvre de projets transversaux (quartiers de saisons, Printemps de Rottes, temps spécifiques au Centre culturel ...)

→en maintenant l'accès aux jeunes du quartier prioritaire **aux chantiers citoyens** mis en place par la Direction enfance jeunesse durant la période estivale

— **Développer les partenariats avec les clubs sportifs** pour favoriser des temps de sensibilisation à la pratique de l'activité physique et au sport santé, dans le cadre d'actions ou de manifestations dans le quartier (mercredis découvertes, Printemps des Rottes, activités déployées par Direction enfance jeunesse, Quartiers de saisons, et actions spécifiques mises en place dans le cadre des appels à projets annuels)

— **Consolider et renforcer des partenariats (déjà très forts) avec les acteurs culturels du territoire** pour conforter l'accès à l'offre culturelle et aux pratiques artistiques, par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'accompagnement des publics dès le plus jeune âge (Hectare (spectacles), CICLIC (ciné goûter), Figures Libres (ateliers et Rockomotives), Wish association (ateliers), Zone i (action sur site) Vendôme au château, festival du Quatuor Voce, Assemblage...)

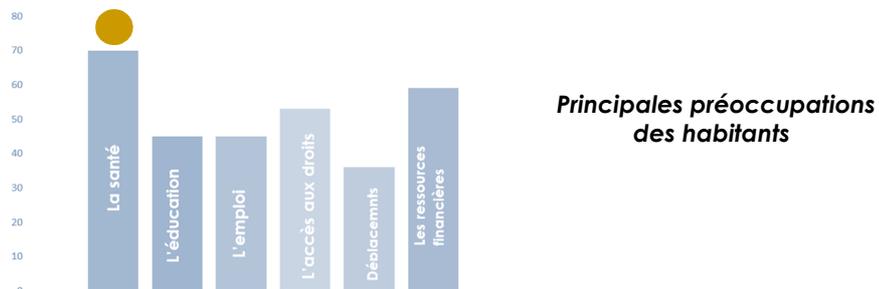


# Santé et accès aux soins et prévention

## – Contexte et constats



La santé et l'accès aux soins se posent comme les préoccupations premières des habitants du quartier prioritaire des Rottes qui font part de problèmes de santé mais surtout des grandes difficultés pour accéder aux consultations de médecins généralistes et spécialistes faisant état d'un manque de praticiens.



- La santé est une problématique prioritaire pour les habitants du quartier qui font part **du manque de médecins et de spécialistes accessibles à Vendôme**, ce constat étant à mettre en relation avec l'évolution locale et globale de la démographie médicale qui fragilise fortement l'engagement et la poursuite des parcours de soins.
- Les habitants font également part **de leurs problèmes de santé** dont on sait qu'ils sont d'autant plus prégnants qu'ils concernent, à l'instar de nombreux quartiers prioritaires, des personnes particulièrement précarisées.
- **la connaissance de la situation des habitants du quartier face à la santé et à l'accès aux soins** n'a pas été précisément explorée à ce jour, mais des premiers éléments issus de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) mettent en évidence de réels écarts entre les habitants du quartier prioritaire et ceux du reste du territoire en termes :
  - **d'accès aux soins**, avec une surreprésentation de dossiers non complets, de personnes sans organisme complémentaire, de carte vitale invalide, d'absence de compte Améli.
  - **de soins**, avec une surreprésentation de personne sans soins depuis plus d'un an et deux ans.
  - **de prévention**, avec une surreprésentation de personnes n'ayant pas bénéficié des dépistages de cancers.
- **Le réseau d'acteurs réuni au sein du groupe de travail dédié à la santé, l'accès aux soins et la prévention** se mobilise d'ores et déjà au travers différentes actions de sensibilisation et de prévention menées en proximité dans le quartier avec le constat d'une nécessaire amplification de la coordination des interventions réalisées (P'tits Dèjs de la santé, vaccination...).

---

## Principaux partenaires

- Agence régionale de la santé
  - Coordination du Contrat local de santé
  - Caisse primaire d'assurance maladie
  - Département et Maison départementale de la cohésion sociale
  - Centre intercommunal d'action sociale
  - Communauté professionnelle territoriale de santé du vendômois (CPTS)
  - Centre régional de coordination des dépistages du cancer (CRCDC)
  - Ligue contre le cancer
  - Association Osons nous soigner
  - Addictions France
  - Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé (FRAPS 41)
  - Centre hospitalier de Vendôme et service de la PASS
  - CeGIDD (centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections)
  - Centre hospitalier de Blois (vaccination)
  - Association OPPELIA-VRS
  - Association Parenthèse
  - Maison de santé pluridisciplinaire Barillet
  - MSPU Vendôme
  - Santé Escal 41
  - Planning familial
  - Dispensaire de soins
- 

## — Objectifs partagés

- **Construire et partager un diagnostic de santé** visant à mieux orienter un programme d'interventions et d'actions ciblé, dans un cadre partenarial, sur la base de données mobilisables (CPAM, ARS, Département...) et de contributions des différents partenaires, en relation avec les habitants du quartier.
- Contribuer à **l'élaboration du prochain Contrat local de santé** pour prendre en compte les problématiques spécifiques des habitants du quartier prioritaire des Rottes.
- S'appuyer sur le **Projet régional de santé** et le **Programme régional d'accès à la prévention et aux soins de l'ARS**, pour décliner localement des projets et actions entrant dans différents champs de la santé : diabète-hypertension-obésité, addictions, santé mentale, santé maternelle et infantile, prévention des cancers...
- Créer les conditions **d'un partenariat plus resserré** des acteurs de la santé, de l'accès aux soins et de la prévention et du champs social dans le cadre :
  - de réunions régulières du groupe de travail santé, accès aux soins et prévention, favorisant l'interconnaissance et la construction de projets.
  - de la mise en place d'un Comité de programmation annuel permettant d'anticiper et de décliner dans le quartier prioritaire les actions et projets des partenaires départementaux et locaux.
- **Développer les actions** de prévention, de sensibilisation, de dépistage, d'informations, d'accès aux droits de **proximité dans les lieux accueillant les habitants du quartier** des Rottes ou lors de manifestations réunissant ces habitants en lien avec l'ensemble des partenaires.
- **Davantage se saisir des appels à projets et des dispositifs déployés par les différents acteurs et partenaires** dans les domaines de la lutte contre les addictions, des pratiques alimentaires, de la santé sexuelle, des dépistages de cancers, de la vaccination, du développement des compétences psychosociales, d'accompagnement aux droits et aux soins.
- **Encourager les acteurs et les partenaires à proposer des actions/interventions** entrant dans le champ de la prévention et de l'accès aux soins dans le cadre de **l'appel à projets annuel du Contrat de ville.**



# Citoyenneté et participation des habitants

L'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 du 4 janvier 2024 rappelle que « **la participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte** pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie du contrat de ville ». Elle **précise « que les formats de participation pourront être divers** (conseils citoyens, tables de quartiers, maison de projets...), l'objectif étant de s'appuyer sur les démarches déjà engagées sur le territoire ».

## – Contexte et constats



- Instauré par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, le premier **Conseil citoyen** des Rottes a été installé en mai 2016, dans le cadre d'une procédure d'appel à volontariat auprès de tous les habitants du quartier, intégrant des rencontres préalables avec les habitants. Ce conseil citoyen a été renouvelé en 2019.
- Accompagné par une animatrice, les membres du **Conseil citoyen ont bénéficié de formations** pour mieux appréhender leur rôle et l'environnement institutionnel dans lequel ils évoluaient.
- **Intéressés par la construction de projets concrets** pour le quartier, les membres du Conseil citoyen ont par contre peiné à s'emparer de « l'outil » Contrat de ville et à se projeter dans la participation à des instances institutionnelles.
- **Si la crise sanitaire a clairement mise à mal les dynamiques collectives** de participation des habitants et détérioré les liens sociaux, la reprise et le déploiement des activités, notamment, à partir des structures de proximité dans le quartier (centre culturel des Rottes, centre social de Vendôme...) permet aujourd'hui de retrouver un public nombreux exprimant la volonté de retrouver des moments de convivialité, notamment festifs, dans le quartier et de construire des projets dans un cadre collectif.

## – Objectifs partagés

- **Définir le cadre renouvelé de concertation** permettant la participation des habitants à la vie du contrat de ville en envisageant tous les formats de participation (conseils citoyens, tables de quartiers...) afin de répondre aux objectifs d'information, de consultation, de concertation, voire de co-décision au sein des instances de gouvernance du contrat de ville.

— **S'appuyer sur toutes les formes de participation** qui s'expriment au travers l'investissement des habitants du quartier dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets et d'actions ayant souvent une dimension partenariale, et à titre d'exemples :

→ **Implication des femmes du quartier** et d'ailleurs dans le fonctionnement des ateliers Entr'Elles et la préparation de la journée/soirée Entr'Elles ayant pour ambition de promouvoir les droits des femmes dans un esprit festif et convivial.

→ **Implication des habitants** dans la préparation des temps festifs du quartier et notamment le Printemps des Rottes et les Quartiers de saisons.

— **Développer les actions et projets de sensibilisation à la laïcité et aux valeurs de la république et l'engagement citoyen** en s'appuyant notamment, sur les projets déployés par le Centre social de Vendôme et le Centre culturel des Rottes

— **Développer les actions et projets de sensibilisation à l'écocitoyenneté :**

→ Mobiliser le partenariat associatif pour faire émerger des actions dans le cadre de l'appel à projets annuel du Contrat de ville.

→ Conforter et développer les actions écocitoyennes mises en œuvre à partir du Centre social et du Centre culturel.

→ Associer les bailleurs sociaux à la mise en place d'actions dans le cadre notamment, de projets financés au travers les conventions relatives à l'abattement de la TFPB dans le quartier prioritaire, qui devront être renouvelées pour les années qui viennent.

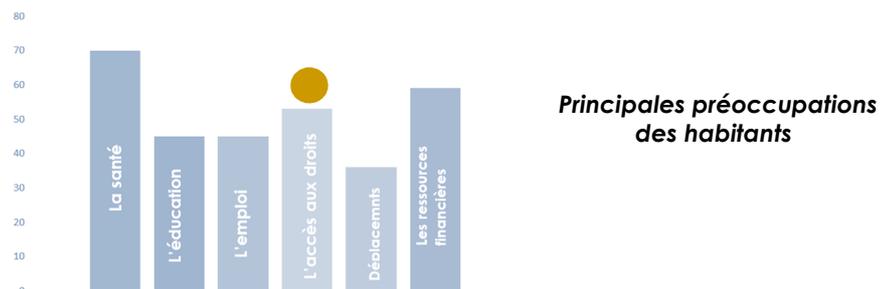


# Accès aux droits et aux services publics

## – Contexte et constats



Pour les habitants du quartier, la problématique de l'accès aux droits réside essentiellement dans les **difficultés à réaliser les démarches administratives dématérialisées en autonomie**, soit qu'ils sont éloignés de l'usage du numérique soit qu'ils ne disposent pas des outils pour les effectuer.



— Le quartier prioritaire des Rottes présente cette caractéristique d'être un secteur de la ville **bien doté en équipements publics et services à la population**, permettant à ses habitants d'accéder, en proximité aux acteurs de l'accès aux droits et aux services publics.

→ **Mairie annexe des Rottes** qui accueille les services du Guichet unique intégrant une station de recueil pour les passeports et les cartes d'identité nationale.

→ **Le Centre intercommunal d'actions sociale de Territoires vendômois et la Maison des solidarités du Département.**

→ **Le Point d'accès au numérique pour les démarches administratives (P@nda)** créé en 2019, situé dans la mairie annexe et animé par une médiatrice numérique.

→ **Le Point Justice de Vendôme**, crée en 2016 dans le cadre d'une convention avec le Conseil départemental de l'accès au droit 41, et situé dans les locaux du Centre intercommunal d'action sociale

→ **Le Centre social de Vendôme et le Centre culturel des Rottes** qui accueillent et orientent les usagers vers les structures et les partenaires présents dans le quartier.

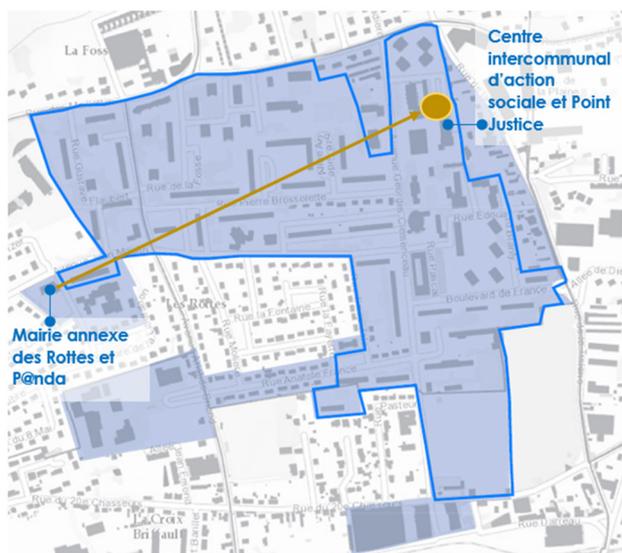
— **Des services et des structures qui sont actuellement implantées dans différents secteurs du quartier** ce qui ne facilite pas la visibilité et la lisibilité de l'offre existante et l'accès aux possibilités d'accompagnement.

— Une multiplication des démarches administratives dématérialisées qui accroît globalement le recours des personnes à une aide extérieure pour les réaliser ou pour être accompagnées, au regard de l'éloignement des usages du numérique et/ou de l'absence de moyens matériels pour effectuer les démarches.

— Des difficultés d'accès aux droits en général qui produit des situations de non recours et freinent le parcours des personnes que ce soit dans le domaine de l'accès à l'emploi, à la santé, à l'offre éducative culturelle et sportive ...

## — Objectifs partagés

— Création en 2024 du Guichet unique des Rottes, dans le bâtiment accueillant le CIAS afin de regrouper différents services et de créer un guichet unique d'accueil des usagers, de la mairie annexe des Rottes (services du Guichet unique intégrant la station CNI-Passeports), du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), du Point justice et du Point d'accès au numérique pour les démarches administratives.



Création du Guichet unique des Rottes (GUR) dans le bâtiment du Centre intercommunal d'action sociale, pour un accueil unique des usagers quelle que soit la demande

— Engagement de réflexions et d'échanges avec les services de l'Etat pour compléter l'offre au sein du Guichet unique des Rottes, en y adossant un espace France services, rejoignant ainsi les orientations du dernier Comité interministériel des villes d'octobre 2023, en termes de déploiement de l'offre France services au sein des quartiers prioritaires.

— S'appuyer sur l'existence de ce nouvel espace d'accès aux droits et aux services dans le quartier prioritaire pour :

→ renforcer la communication auprès des usagers du quartier en s'appuyant notamment sur l'ensemble des partenaires et acteurs en lien avec les habitants.

→ développer des temps d'information et de sensibilisation à destination des habitants du quartier en lien avec les partenaires : opérateurs de

services publics, associations du Point justice, Maison des solidarités du Département...

— Favoriser **la plus grande coordination entre l'accueil unique du Guichet unique des Rottes et le service Accueil, évaluation et orientation de la Maison des solidarités**, pour mieux répondre aux besoins des usagers par des orientations et des accompagnements, y compris physiques et mettre en place des temps de rencontres réguliers associant l'ensemble des agents concernés.

— s'appuyer sur les réflexions portées à l'échelle des bassins de vie dans le cadre du **HUB LO en Centre-Val de Loire** pour identifier les besoins dans le cadre de la construction des Projets numériques de territoire.

— **Renforcer des actions et des projets partenariaux** favorisant l'accès au numérique des habitants, en s'appuyant notamment, sur les interventions mises en place à partir du Centre social de Vendôme, du Centre culturel des Rottes et des ressources des différents partenaires (conseillers numériques de Territoires vendômois et Département) et notamment :

→Poursuivre les **ateliers savoirs de base et numérique** portés par le CRIA au Centre social et avec les permanences du Criabus.

→Développer les **ateliers d'accès au numérique**, notamment dans le cadre du dispositif France services dans le quartier prioritaire.

→Poursuivre **les ateliers informatiques** (aide à l'utilisation d'outils numériques, ordinateurs, smartphones, tablettes, ...) encadrés par les bénévoles du Centre social.



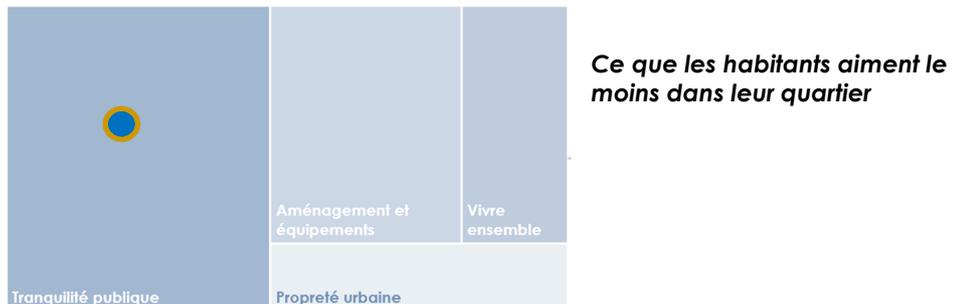
# Tranquillité publique

## – Contexte et constats



**Les habitants des Rottes placent la question de la Tranquillité publique comme l'une des priorités en termes d'actions en direction du quartier prioritaire**

- en faisant part des désagréments liés au bruit nocturne surtout durant la période estivale.
- en regrettant l'extinction de l'éclairage public trop tôt le soir.
- en constatant la consommation de produits illicites et d'alcool dans l'espace public (surtout la population jeune)



**Des constats issus de réflexions partagées entre la Police nationale, la Police municipale, la collectivité et les représentants de l'Etat, dont il ressort :**

- que le quartier des Rottes demeure un secteur de cristallisation en termes de délinquance avec des problématiques qui sont globalement imputables à une trentaine d'individus plus particulièrement.
- de problématiques liées au trafic de stupéfiants qui demeure une priorité d'intervention pour les forces de l'ordre et qui ne concernent pas uniquement le quartier prioritaire des Rottes.
- d'épisodes sporadiques de violences urbaines (feux de poubelles, prise à partie des forces de l'ordre).
- d'un sentiment d'impunité et de toute puissance de certains individus qui sont dans une logique de surenchère par rapport aux faits commis dans d'autres territoires.
- de secteurs identifiés en termes de problématiques d'insécurité et de tranquillité : immeubles Branly, secteur Marly, Centre commercial.

- d'un besoin complémentaire de vidéoprotection, notamment sur l'axe de la rue de la Tuilerie (entrée dans le quartier à partir du centre-ville et de la rue des Maillettes).
- de difficultés d'interventions liées à l'absence d'éclairage public la nuit.
- d'un urbanisme global du quartier qui ne facilite pas leurs interventions.
- de difficultés aux abords du Centre commercial avec des regroupements plus fréquents de population qui « gênent » l'activité commerciale et un patio intérieur difficilement gérable en termes d'action.

## – Objectifs partagés

— **En termes de veille et de partenariat, activer une instance** intégrant la Police nationale ; la Police municipale, les équipes du Centre culturel des Rottes, les bailleurs sociaux (Terres de Loire Habitat, 3 F centre Val de Loire et Loir-et-Cher Logement) avec une fréquence d'une rencontre par trimestre, avec la possibilité d'ouvrir cette instance à d'autres partenaires selon les problématiques constatées.

### — En termes de prévention situationnelle :

→ Intégrer les besoins du quartier des Rottes dans les réflexions visant à déployer la **vidéoprotection** à Vendôme.

→ Intégrer aux réflexions engagées en termes de **programmation urbaine**, les mesures pouvant être mises en œuvre le plus en amont possible, pour éviter les problématiques d'insécurité et de tranquillité publique.

→ Réfléchir à toutes les mesures permettant une **intervention plus aisée des forces de l'ordre** et permettant d'éviter la commission de faits (éclairage public, stockage des conteneurs d'ordures ménagères...)

### — En termes de prévention globale :

→ **activer la procédure de rappel à l'ordre** dans le cadre d'une convention renouvelée à intervenir entre le Maire et la Procureure de la République, et mobiliser les **Travaux d'intérêt général (TIG)**

→ poursuivre le partenariat resserré avec le **Service de prévention spécialisée de l'ACESM**, qui mène au quotidien une action de terrain permettant de maintenir le lien avec les jeunes, notamment du quartier prioritaire.

→ envisager des actions permettant de favoriser le **rapprochement entre la Police et la population** et mobiliser, le cas échéant, le **délégué à la cohésion police-population** du département pour intervenir en direction des habitants du quartier prioritaire des Rottes.

→ déployer, le cas échéant et si l'évolution de la situation l'exige, la présence de **médiateurs** participant à la tranquillisation du quartier par une présence rassurante contribuant à réduire le sentiment d'insécurité.

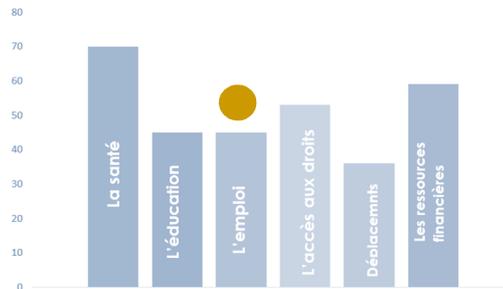


# Les habitants du quartier face à l'emploi

## – Contexte et constats



Pour les habitants du quartier, **la question de l'emploi demeure une préoccupation essentielle** avec des problématiques identifiées d'obstacles à l'accès à l'emploi ou l'insertion professionnelle relevant de freins à la mobilité, à l'accès aux droits, à la santé et l'accès aux soins...



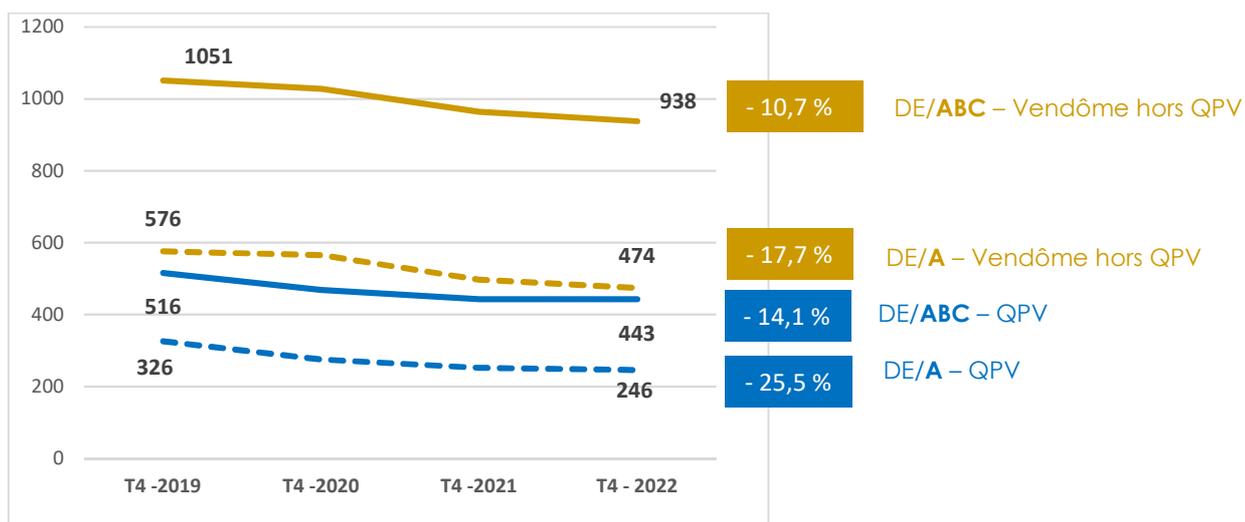
**Principales préoccupations des habitants**

### — Une situation des habitants face à l'emploi qui tend à s'améliorer...

— **La situation des habitants face à l'emploi tend à s'améliorer** avec une diminution récente du nombre de demandeurs d'emploi, mais il est toujours constaté davantage de chômage et de difficultés dans l'accès à l'emploi de certaines catégories de personnes issues du quartier prioritaire.

— **L'évolution favorable du taux de chômage** (taux de chômage de 5,8 % à la fin de l'année 2023-T4) sur le territoire, s'est traduite par une **diminution du nombre de demandeurs d'emploi (DE) issus du quartier prioritaire** sur les 5 dernières années, qui concerne plus **particulièrement les demandeurs d'emploi de catégorie A**, sans activité au cours du mois.

— Si la part des demandeurs d'emploi n'ayant pas travaillé au cours du mois tend à se réduire parmi l'ensemble des inscrits de catégorie A, B ou C, et de façon plus prononcée au sein du quartier prioritaire (moins de 57 % de l'ensemble contre 63 % deux ans plus tôt), **cette proportion demeure toutefois supérieure à celle enregistrée hors quartier prioritaire.**



— On observe globalement une **surreprésentation des personnes en âge de travailler qui se déclarent sans activité au sein du quartier prioritaire**, avec deux fois plus d'actifs inoccupés et deux fois plus d'inactifs, ni retraités, ni étudiants. **Seulement 44 % des habitants âgés de 15 à 64 ans** sont en emploi contre 63 % dans le reste de la ville.

— Le **taux d'activité des femmes** est moins élevé dans le quartier prioritaire (**53 % dans le QPV** contre 65 à 72 % dans les autres quartiers de Vendôme) et les femmes ne représentent que 46 % des demandeurs d'emploi résidant dans le quartier des Rottes.

— Alors que la part des **demandeurs d'emploi non qualifiés** issus du quartier prioritaire demeure nettement supérieure à celle constatée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, quelles que soient les catégories, le nombre de demandeurs d'emploi peu qualifiés a nettement baissé au cours de l'année 2020, alors que le nombre de ceux les plus qualifiés restait relativement stable.

— **La part des jeunes accompagnés par la Mission locale du Vendômois** a progressé : 16,6 % des jeunes accueillis en 2023 étaient issus du quartier prioritaire (10 % en 2022) et 16,3 % des jeunes accompagnés en 2023 (151) sont issus du quartier prioritaire avec une surreprésentation de jeunes sans diplôme (43,7% pour les jeunes du QPV / 28 % pour les jeunes ML).

### — ...mais un retour difficile vers l'activité des publics éloignés de l'emploi

— **Si les demandeurs d'emploi sont globalement moins nombreux, ils cumulent pour beaucoup, de multiples obstacles et freins entravant leur insertion professionnelle :** demandeurs d'emploi longue durée, les jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEETS), primo arrivants, personnes peu qualifiées, les femmes, les invisibles, les personnes présentant des problématiques de santé, de mobilité, d'accès et d'ouverture de droits en général ...

— **Les offres d'emploi sont relativement nombreuses**, notamment dans des secteurs d'activités localement en tension (services à la personne, industrie, restauration...), mais elles ne trouvent pas preneurs et ce, quel que soit le niveau de qualification.

## – Objectifs partagés

- Développer les actions et projets prioritairement en direction des publics, hommes et femmes, **les plus éloignés de l'emploi**

### En termes de mobilisation des publics

- Renforcer **les actions de proximité** permettant aux habitants du quartier d'accéder/ de rencontrer les différents acteurs de l'emploi :

- Poursuite des P'tits Dèjs de l'emploi.
- Organisation de Job Dating et de forum de l'emploi dans le quartier, notamment en lien avec la DDETSP41.
- Expérimentation de nouveaux modes d'interventions hors les murs.

- **Expérimenter des modes d'intervention** permettant la création de liens entre les personnes dans le cadre d'actions de proximité, collectives et fédératrices permettant aux personnes de travailler, notamment sur leurs freins dans l'accès à l'emploi.

- Poursuivre et renforcer **les actions liées à l'estime de soi**, le savoir être, la motivation, la valeur travail.

- **Valoriser les compétences** avec la prise en compte de la notion de transférabilité, avec à titre d'exemple les compétences acquises par « les femmes au foyer ».

### En termes de freins à l'emploi

- participer aux réflexions partenariales pour identifier des solutions innovantes en termes **de garde d'enfants** dans le cadre notamment du futur Pacte des solidarités (France travail-Conseil départemental, CAF 41, DDETSP41, collectivités...)

- réfléchir à la mise en place d'actions sur le **français langue étrangère à visée professionnelle** en mobilisant des actions existantes dans le cadre du plan de formation régionale avec notamment le GRETA et ALIRE.

- mettre en place des **actions en termes de mobilité** qui demeure un frein globalement identifié par l'ensemble des partenaires.

- développer plus globalement **les actions liées à l'accès aux droits** permettant de lever des freins en termes d'accès à la formation et à l'emploi.

- **En termes d'attractivité des métiers**, cibler des actions sur les préjugés existants sur certains métiers et secteurs d'activités et développer les visites d'entreprises.

### En termes de coordination et d'échanges entre acteurs de l'emploi

- Echanger avec les acteurs réunis au sein **du réseau des acteurs de l'emploi** pour que soient pris en compte les enjeux spécifiques liés à l'emploi dans le quartier prioritaire.

— Organiser **des temps de réunion réguliers avec les acteurs de l'emploi** pour favoriser l'émergence, dans un cadre partenarial, d'actions collectives de repérage et de mobilisation des publics du quartier des Rottes et expérimenter des modalités d'intervention priorisant des démarches de proximité.

— **Améliorer les prescriptions** vers les actions spécifiques du Contrat de ville :

→ par la mise en place de **temps d'informations spécifiques en direction des prescripteurs**, pour présenter les actions Emploi et insertion professionnelle mises en œuvre dans le cadre des programmes annuels.

→ par le **renforcement des liens avec France travail et les services sociaux** (Maison des solidarités et Centre intercommunal d'action sociale) pour développer les orientations vers les actions emploi et insertion professionnelle, notamment des bénéficiaires du RSA.

# Renouvellement urbain et enjeux liés à la transition écologique

**Le quartier des Rottes se développe au milieu des années 50', au nord de la ville** sur la plaine agricole, dans un contexte de forts besoins en logements pour une main d'œuvre des communes environnantes attirée par l'activité industrielle de la Ville.

Le développement du quartier à dominante d'habitat collectif et individuel, se structure à partir des avenues Georges Clemenceau et Jean Moulin, et s'accompagne entre 1961 et 1979 de la construction de nombreux équipements publics et privés répondant aux besoins de la population : commerce, culte, services, éducation, culture, sport...

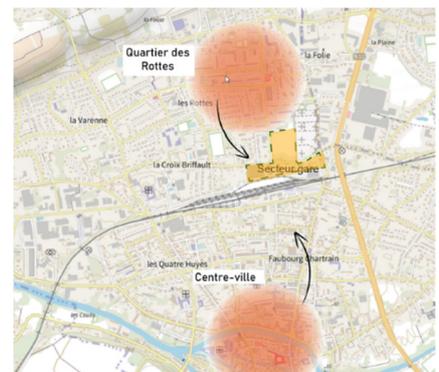
Depuis, le quartier des Rottes a toujours fait l'objet d'interventions soutenues visant à maintenir un bon niveau d'équipements publics, une présence forte des services publics et un cadre de vie agréable pour les habitants du quartier au travers, notamment, de l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville : développement social des quartiers (DSQ), Contrat urbain de cohésion sociale et Contrat de ville.

## — Contexte et constats

### — Principales caractéristiques urbaines du quartier prioritaire

— **Le quartier des Rottes constitue la polarité nord de la ville** avec le secteur de la gare TER qui fait aujourd'hui l'objet d'un appel à projet pour son aménagement avec à terme, un quartier renouvelé à dominante d'habitat, qui jouera pleinement son rôle de trait d'union avec le centre-ville et ses faubourgs.

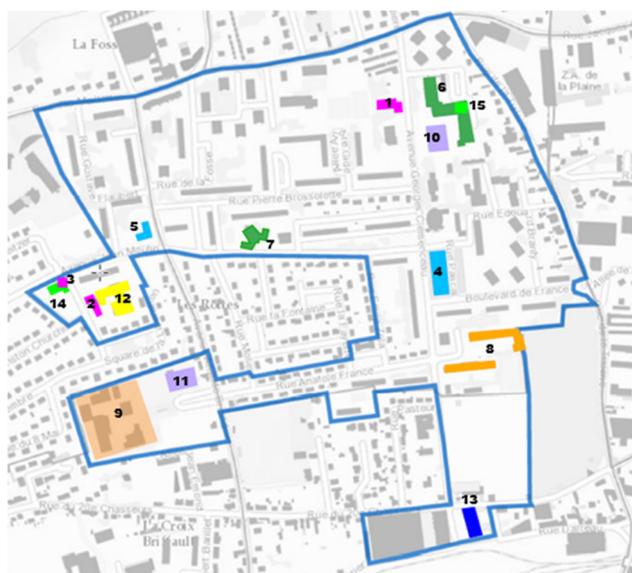
— **L'implantation d'équipements** structurants dans le secteur gare depuis quelques années (complexe cinématographique, pôle multimodal et maison de santé pluridisciplinaire universitaire en 2021) ont déjà fortement amorcé cette jonction entre le nord et le centre-ville.



— **En termes d'espaces publics, le quartier des Rottes** offre une qualité paysagère enraciné dans la plaine alluviale et calé au pied des coteaux nord avec une forte ambiance végétale. La densité de logements (40 logements / ha) laisse la place à des espaces publics généreux qui méritent pour certains des requalifications.



— **Le quartier des Rottes est un quartier bien doté en équipements** qui pour certains ont une vocation communale voire communautaire. Si certains équipements ont d'ores et déjà fait l'objet de lourdes réhabilitations et restructurations (notamment le Pôle petite enfance de Territoires vendômois et le groupe scolaire Jules Ferry), d'autres méritent aujourd'hui des interventions voire un renouvellement.



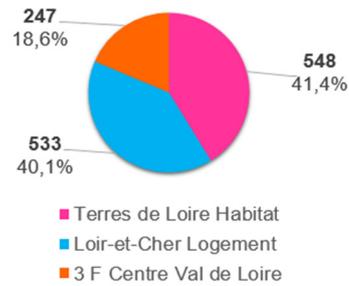
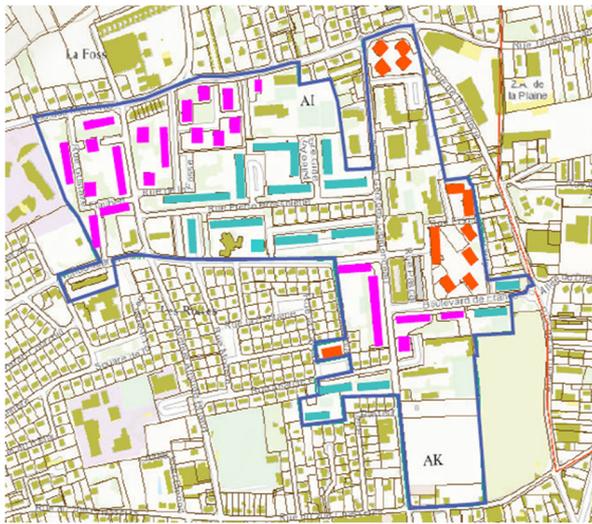
- Animation de la vie sociale – Culture**
  - 1. Centre culturel des Rottes
  - 2. Centre social de Vendôme
  - 3. Bibliothèque des Rottes
- Commerces**
  - 4. Centre commercial des Rottes
  - 5. Espace commercial Jean Moulin
- Equipements sociaux et médicosociaux**
  - 6. Centre intercommunal d'action social (CIAS) – EHPAD la Claière des Coutils – Foyer logement Oasis
  - 7. Maison des solidarités du Département
- Equipements scolaires**
  - 8. Groupe scolaire Jules Ferry
  - 9. Collège Jean Emond
- Equipements sportifs**
  - 10. Gymnase Ciemenceau
  - 11. Gymnase Jean Emond
- Equipement petites enfance**
  - 12. Pôle petite enfance communautaire
- Structure médicale**
  - 13. Maison de santé pluridisciplinaire universitaire (MSPU)
- Accès aux droits et services publics**
  - 14. Mairie annexe des Rottes et Point d'accès au numérique pour les démarches administratives (P@nda)
  - 15. Point Justice

— En termes de logements, le quartier prioritaire est quasi exclusivement composé de **logements locatifs sociaux collectifs** construit entre 1958 et 1988, ce parc représentant plus de 50 % de l'offre du parc social communal (1328 logements).

Entre 2010 et 2022, **44,5 % du parc social** du quartier prioritaire a bénéficié d'une réhabilitation thermique (591 logements).

Les enjeux demeurent forts en termes de réhabilitation à forte portée thermique mais également en termes d'adaptation, de diversification et renouvellement du parc, afin de favoriser les parcours résidentiels et une plus grande mixité sociale.

**Répartition du parc social entre les trois bailleurs**



## — Deux secteurs à forts enjeux

Les réflexions et les projets engagés par la collectivité ont permis d'identifier **deux principaux secteurs à enjeux** en termes de programmation et d'évolutions urbaines :

### — Le secteur Pasteur, au nord du quartier prioritaire



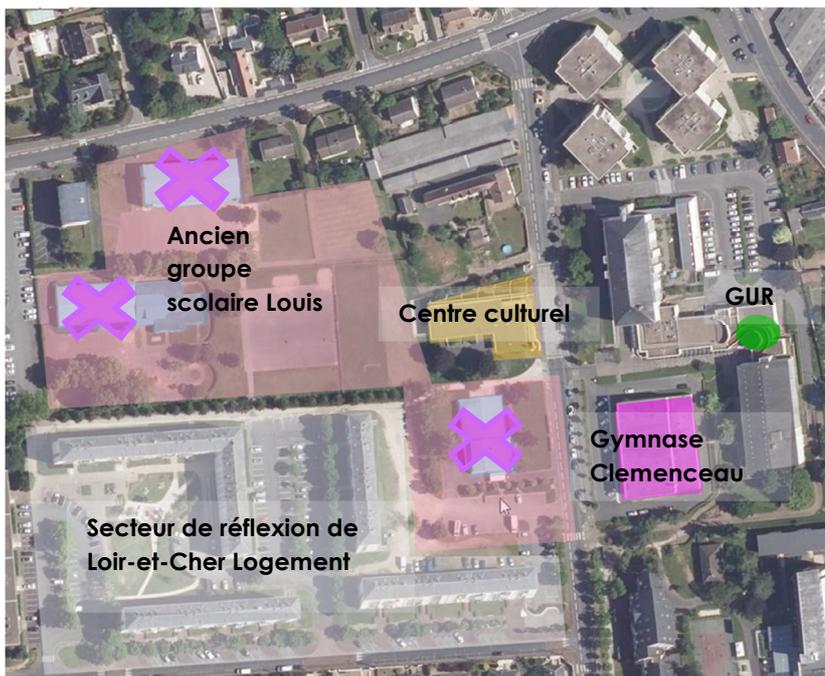
\_Les bases de la mutation à venir de ce secteur du quartier ont été posées par la fermeture du groupe scolaire Louis Pasteur dans le cadre de la réorganisation de l'accueil des élèves du nord de la ville dans les écoles Jules Ferry (quartier prioritaire) et Anatole France (à proximité du quartier prioritaire), avec notamment l'objectif de favoriser une plus grande mixité sociale et culturelle.

\_La libération du foncier par la démolition programmée en 2024 des bâtiment de l'ancienne école ouvre **le champ de d'une réflexion intégrant :**

→un aménagement du secteur prenant en compte différentes fonctions : **habitat, espaces publics, renouvellement et / ou réhabilitation d'équipements** (reconstruction du gymnase Clemenceau et réhabilitation/extension du Centre culturel des Rottes).

→une **requalification des espaces publics** au profit d'une meilleure végétalisation et d'une meilleure prise en compte des mobilités actives avec la mobilisation du Fonds vert pour le projet d'aménagement global du secteur.

→une **offre renouvelée de logements** avec de nouvelles formes urbaines (petits immeubles R + 2, maisons de ville) en prenant en compte le projet de la SA d'HLM Loir-et-Cher Logement de potentiellement démolir un voir deux immeubles situés rue Pierre Brossolette.



#### — Le cœur de quartier organisé autour du centre commercial



**Le cœur de quartier** s'organise autour du **Centre commercial** qui compte 13 cellules occupées autour d'un patio (équipement privé).

**Véritable lieu de vie et d'échanges**, les abords du Centre commercial (avenue Georges Clémenceau) accueille le marché dominical, temps fort de la vie du quartier ayant un rayonnement à minima communal.

La physionomie du cœur du quartier a fortement évolué depuis la **démolition récente d'un immeuble** à l'arrière du Centre commercial, qui a laissé place à un espace enherbé qui fera l'objet de réflexions.

**Les enjeux en termes d'aménagement de ce cœur de quartier** reposent sur la requalification des espaces publics, notamment ceux libérés par la démolition, avec en réflexions la création d'un espace public central, partagé, de rencontres et fédérateur autour du centre commercial et impliquent :

- le réaménagement global de l'espace façades à façades autour du Centre commercial avec l'intégration des espaces résidentiels du boulevard de France.
- le questionnement autour de la suppression des rues Pascal et Branly permettant d'offrir un espace public généreux en prolongement du centre commercial et ouvrant à la possibilité de rééquilibrer le linéaire commercial sur la façade est.
- l'amélioration du Centre commercial et de ses abords.
- la création de d'espaces protégés pour les circulations douces piétons et cycles sur des itinéraires à identifier.



- Centre commercial
- Espace libéré par la démolition
- Place Alexis Danan
- Espace résidentiel Anatole France avec l'implantation de la pharmacie du quartier

## – Vers une programmation urbaine globale

### — Engagement fin novembre 2023 d'une étude de programmation urbaine portant sur le quartier prioritaire des Rottes

\_ Cette étude a été engagée dans le cadre d'une **convention entre l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) et la ville de Vendôme** et confiée au Cabinet d'étude CITADIA (urbanisme, architecture et paysage) et le Cabinet VILLE en ŒUVRE (stratégie juridique, économique, opérationnelle des projets urbains et immobiliers).

\_ Elle a pour objectif de produire **un plan d'aménagement d'ensemble** (grandes fonctionnalités envisagées, trame viaire, futures ilots, démolitions et construction, traitement des espaces non bâtis) et de poser une **feuille de route opérationnelle** avec un accompagnement à la conduite de projet.

**Novembre 2023.....> juin 2024**

#### ●Phase 1

##### Diagnostic et premières propositions

1. Prise de connaissance du site et des acteurs
2. Diagnostic synthétique quartier et acteurs
3. Premiers Bilans en termes urbain et gouvernance

#### ●Phase 2

##### Plan d'aménagement et suivi du projet

1. Plan d'aménagement d'ensemble
2. Programmation & planification de la requalification urbaine : vers l'opérationnalité

#### ●Phase 3

##### Suivi des équipes

Feuille de route opérationnelle et accompagnement à la conduite de projet



---

## Comité de pilotage

- Maire de Vendôme
  - Sous-préfet de Vendôme
  - Maire-adjoint délégué aux grands projets, à l'urbanisme, la politique foncière et la ville numérique
  - Maire-adjointe déléguée à la cohésion sociale
  - Directeur général des services
  - Directeurs généraux adjoints
  - Chargé de mission régional -ANCT
  - Directrice de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace
  - Directrice Vivre ensemble et politique de la ville
  - Chef de projet petites villes de demain
  - Secrétaire général adjoint-Chef du pôle interministériel et ingénierie de la sous-préfecture
  - Déléguée du préfet en charge de la politique de la ville – DETTSPP 41
  - Chargée de mission de la cohésion des territoires – Préfecture
  - Adjoint au chef de service Accompagnement des territoires – DDT 41
  - Chargée de mission revitalisation des centres-villes et centres-bourgs - DDT 41
- 

— **Mobilisation de tous les moyens, notamment financiers**, permettant de mettre en œuvre la feuille de route des évolutions urbaines concernant le quartier prioritaire des Rottes et notamment :

→ **L'Etat** (éléments issus du rapport du Comité interministériel des villes de 2023)

\_ Soutien de l'investissement dans les quartiers prioritaires avec plus de 3 milliards d'euros de l'Etat et de la Banque des Territoires

\_ Mobilisation du programme de rénovation des centres commerciaux qui devrait être relancé par l'ANCT

\_ Mobilisation du Fonds Vert (déjà engagé pour le secteur Pasteur) destiné à financer des projets dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

→ **La Région Centre Val de Loire** : mobilisation des financements dans le Cadre du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST).



# Gouvernance du Contrat de ville

La politique de la ville a vocation à intervenir de façon subsidiaire sur les besoins non pourvus dans un objectif d'égalité des chances, en complément du droit commun.

La gouvernance du Contrat de ville renvoie à la question de la **mobilisation de l'ensemble des partenaires**, pour **actionner l'ensemble des politiques de droits commun** mobilisables pour répondre aux enjeux d'une intervention concrète et concertée en direction du quartier prioritaire et de ses habitants, pour améliorer leur vie au quotidien.

Le Contrat de ville est ainsi envisagé comme un **outil d'organisation et de mobilisation**, aussi bien pour la collectivité porteuse, pour l'Etat et pour les partenaires impliqués, que ce soient les signataires ou ceux intervenant au quotidien en direction des habitants du quartier.

La gouvernance du Contrat de ville renvoie également **aux modalités de participation des habitants** du quartier prioritaire à la vie du Contrat de ville.

L'instruction relative à la gouvernance des Contrats de ville **Engagement Quartiers 2030 du 4 janvier 2024** précise les modalités de mobilisation, de structuration et de gouvernance des Contrats de ville autour de trois orientations :

Une nouvelle génération de Contrats Engagement Quartiers 2030 qui doivent traduire une **mobilisation partenariale élargie** à l'échelle de chaque quartier.

Une participation citoyenne qui doit systématiquement être prise en compte pour l'élaboration des Contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre et ensuite être partie prenante de la vie du Contrat de ville.

Une nécessaire articulation des Contrats de ville avec l'ensemble des contractualisations et programmes départementaux, nationaux et européens mis en œuvre sur le territoire afin de **s'assurer de la mobilisation du droit commun** et notamment le schéma des solidarités départemental, le pacte des solidarités porté par direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, les subventions des bailleurs sociaux dans le cadre des conventions d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou les fonds européens gérés par le conseil régional.

## – Le pilotage du contrat de ville

Le Contrat de ville est **piloté au niveau local par la Communauté d'agglomération Territoires vendômois (CATV) compétente en matière de politique de la ville**, en lien étroit avec la Ville de Vendôme où se situe le quartier prioritaire des Rottes et aux côtés de l'Etat.

Ce pilotage associant Ville et Communauté au sein d'une administration locale unique optimise la transversalité et la complémentarité des interventions publiques conduites sur le territoire et plus particulièrement en direction du quartier des Rottes et de ses habitants.

Il garantit une meilleure prise en compte de la politique de la ville dans les politiques sectorielles portées aux niveaux communal et intercommunal et notamment :

- La stratégie de développement économique (CATV)
- La politique de l'habitat et du cadre de vie (CATV)
- La politique sociale du CIAS
- La politique d'aménagement et d'urbanisme (ville et CATV)
- La politique enfance et jeunesse (CATV)
- La politique scolaire (Ville)
- La politique culturelle (CATV)
- La politique en faveur du sport et des équipements sportifs (Ville et CATV),
- La stratégie en termes de démocratie locale et de participation des habitants (Ville)

## – Les instances de pilotage

### — Le comité de pilotage

L'article 6 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dispose : « qu'une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville ».

#### Composition

- La composition du comité de pilotage prend en compte la dimension transversale, partenariale et opérationnelle de la mise en œuvre du Contrat de ville. Elle intègre ainsi des représentants élus de l'administration locale unique, les services de l'Etat et des partenaires institutionnels.
- Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet de Loir-et-Cher et le Président de territoires vendômois.
- Les signataires du Contrat de ville sont membres de droit, ayant voix délibérative, du comité de pilotage.

**Cf. annexe 3** : composition du comité de pilotage

#### Rôle

Le comité de pilotage est responsable de la bonne mise en œuvre du Contrat de ville. A ce titre,

- il fixe les objectifs et la stratégie à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs sur la base d'indicateurs qui seront définis dans un cadre partenarial.

- il suit et évalue la mise en œuvre du Contrat de ville et valide, le cas échéant, des réorientations au regard des évolutions constatées.
- il veille à la dynamique partenariale sur laquelle se base la mise en œuvre du Contrat de ville.
- il veille à la bonne mobilisation du droit commun et à l'emploi des crédits spécifiques de la politique de la ville au travers du bilan qui lui est présenté et du plan d'actions annuel qu'il valide.

## — Le comité opérationnel

### Composition

#### **Le comité opérationnel du Contrat de ville est composé :**

- du Préfet ou son représentant
- du Maire-Président
- de la conseillère communautaire déléguée à la politique de la ville
- du Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la déléguée du Préfet dans les quartiers (DDETSPP41)
- de la déléguée du Préfet dans les quartiers
- du chargé de mission politique de la ville de la DDETSPP41
- de la directrice vivre ensemble et politique de la ville
- du directeur général adjoint en charge des services à la population
- de la chargée de mission politique de la ville de Territoire vendômois
- des partenaires associés au processus de l'appel à projets annuel (CAF41, Conseil départemental et bailleurs sociaux notamment).

La composition de ce comité opérationnel pourra être élargie, en tant que de besoin, à d'autres partenaires ou d'autres services de la ville et de l'agglomération.

### Rôle

#### **Le Comité opérationnel :**

- prépare les comités de pilotage du Contrat de ville
- prépare les bilans annuels
- présente au comité de pilotage les éléments d'observation et d'évaluation
- propose, le cas échéant, des réorientations du projet du Contrat de ville
- présente un programme annuel d'actions élaboré dans un cadre partenarial et fait le lien, à ce titre, entre les groupes de travail thématiques et le comité de pilotage.

Le Comité opérationnel se réunit en tant que besoins.

## — Les instances thématiques

Les instances thématiques du Contrat de ville se composent :

\_d'un **comité de pilotage Réussite éducative et Programme de réussite éducative** (PRE) qui se réunit annuellement

\_des instances de pilotage du **projet de renouvellement urbain** (comité technique et comité de pilotage)

\_de **groupes de travail thématiques partenariaux** dans les domaines :

- de l'emploi, de l'insertion et de la formation
- de la santé, de l'accès aux soins et de la prévention
- de la veille en matière de tranquillité publique

## – L'appel à projets annuel

Depuis 2018, le programme annuel du Contrat de ville de Vendôme se construit dans le cadre **d'un appel à projets** lancé auprès des associations et structures locales et départementales.

La mise en place de ces appels à projets annuels a permis de **mobiliser plus fortement** les acteurs locaux et départementaux dans la mise en œuvre d'actions spécifiquement construites pour répondre aux besoins des habitants du quartier des Rottes. Il a également permis de **renouveler et de diversifier la nature des interventions** quel qu'en soit le domaine.

Le processus d'appel à projets annuel intégrera :

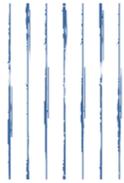
**L'organisation d'une rencontre annuelle avec les partenaires** du contrat de ville, préalablement au lancement de l'appel à projets, pour en définir les principales orientations et évaluer l'impact des interventions financières (instruction 4/01/2024)

**L'organisation d'une réunion post-appel à projets avec l'ensemble des porteurs de projets et prescripteurs** pour présenter la programmation annuelle, pour favoriser ensuite la mobilisation des publics ciblés et les interactions entre les différents porteurs de projets

**L'association plus large des partenaires au comité opérationnel chargé de proposer au comité de pilotage la sélection des projets constituant la programmation annuelle du Contrat de ville** et notamment la Caisse d'allocations familiales 41, le Conseil départemental et les bailleurs sociaux.

**La mise en place de conventions d'objectifs (CPO) pour soutenir les associations implantées localement**, avec un objectif de 50% des conventions de financement conclues sous la forme de conventions pluriannuelles, à destination principalement des associations locales et des PRE, afin de leur permettre de se projeter budgétairement sur plusieurs années (3 ans maximum), et de les soulager de la charge administrative annuelle de répondre à l'appel à projet d'objectif.

**La possibilité ouverte à l'Etat** de financer, à la marge, des frais de fonctionnement pour les petites associations (aide aux associations composées exclusivement de bénévoles notamment) et l'investissement dans le cadre de l'appel à projet (circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville).



# Engagements spécifiques

## – la Région Centre Val de Loire

### — La mobilisation de la Région

La Région Centre - Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés. Le présent article précise les compétences et priorités régionales qui rejoignent les actions qui seront engagés dans les Contrats de ville en faveur des quartiers défavorisés.

A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de Ville peuvent donner lieu à une mobilisation de la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles.

#### Concernant les enjeux liés à « l'émancipation pour tous » :

**En matière d'action éducative et du public jeune**, la Région intervient pour l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote. Plus globalement, telle qu'exprimée et précisée dans le pacte régional des jeunes 2022-2028, la Région porte des ambitions et des actions en faveur de la jeunesse.

**Concernant l'accès aux soins et à la santé**, la Région favorise notamment le déploiement des structures d'exercice regroupé et s'investit dans le champ du salarié des professionnels de santé via le GIP Pro santé.

**En matière de soutien aux actions culturelles et sportives**, la Région encourage l'accès à la culture et l'exercice des droits culturels pour toutes et tous, le mouvement sportif dans ses actions d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipement (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées ...

**La Région agit pour l'égalité des chances** notamment à travers des leviers en faveur de l'inclusion numérique.

#### Autour des enjeux liés au « plein emploi pour les habitants »

Au titre de la **compétence Formation Professionnelle**, en faveur de la mobilisation des publics vers la formation, notamment les dispositifs de formation aux compétences de base et transversales, actions DEFI – Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives

**En faveur du soutien à la création et au développement d'activités**, à travers ses outils d'aide aux entreprises et de soutien aux projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises en articulation avec les EPCI.

**Concernant l'économie sociale et solidaire**, la Région est particulièrement attentive au développement des emplois non délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, **la mobilité** figure parmi un des freins à l'emploi pour lesquels la Région a des capacités d'action y compris dans ses quartiers : pour identifier et faciliter l'accès aux solutions de mobilité (conseils en mobilité, mobilités solidaires...), et pour encourager les mobilités douces et accompagner les dynamiques en faveur du report modal.

### **Autour d'enjeux liés à la « transition écologique et énergétique » :**

La Région fait de la lutte contre le changement climatique un axe majeur et transverse de ses politiques publiques. La Région est engagée notamment en faveur de la réduction des besoins énergétiques des logements et des bâtiments publics en soutenant des rénovations complètes permettant un réel gain énergétique. Le déploiement d'ENR est également favorisé par la Région.

L'amélioration du confort thermique des espaces publics constitue un axe prioritaire d'adaptation au changement climatique. Le recyclage du foncier constitue également un levier sur lequel la Région souhaite s'investir.

La Région peut accompagner des initiatives en faveur des circuits alimentaires de proximité et de l'économie circulaire.

La Région a fait du renouveau démocratique et de l'égalité entre les femmes et les hommes des marqueurs forts de son action et déploie des mesures en la matière.

Enfin, la Région, aux côtés de l'Etat soutient le centre de ressources Villes au carré pour ses actions de veille, expertise et conseils auprès des acteurs de la politique de la ville et constitue un relais avec les chefs de projets.

*La Région interviendra dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional. Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande. A l'issue de l'instruction, la Commission permanente régionale sera sollicitée, seule compétente pour accorder l'attribution d'une aide régionale. Les montants de subventions régionales qui pourraient apparaître dans le présent Contrat seraient mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale. La Région s'engage à faire connaître auprès des chefs de projet politique de la Ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de Ville.*

### **—La mobilisation des fonds européens**

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial et avec l'Accord de Partenariat entre l'Etat français et la Commission européenne relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Centre-Val de Loire et Interrégional Loire FEDER/FSE+ 2021/2027 a défini des mesures qui ont vocation à s'inscrire dans les priorités identifiées dans les contrats de ville :

- En matière de développement économique et de médiation numérique
- En faveur de territoires résilients avec des leviers en faveur de la transition énergétique et écologique et la mobilité urbaine

- Pour la promotion de l'économie sociale et solidaire, la création et reprise d'entreprises pour des publics vulnérables, la formation des demandeurs d'emplois et en particulier des jeunes
- L'accès aux soins

La Région s'engage à renforcer la connaissance de ces dispositifs auprès notamment des chefs de projet de la politique de la ville.

## – l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire

La lutte contre les inégalités sociales de santé est une priorité nationale.

Dans ce cadre, le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) de l'ARS CVL fait partie intégrante du Projet Régional de santé (PRS) 2023-2028.

Pour faire reculer les inégalités de santé, le PRAPS s'appuie sur un partenariat entre les acteurs institutionnels, associatifs, collectivités territoriales, professionnels du champ sanitaire, social, médico-social et usagers.

La transversalité et l'articulation des politiques publiques différentes mais néanmoins complémentaires sont socles de ce programme. La politique de la ville en fait partie et permet donc une mise en œuvre efficiente du PRAPS.

Pour faire reculer les inégalités, l'ARS Centre-Val de Loire confirme poursuivre et renforcer, avec l'ensemble des opérateurs de la prévention, du secteur social, du secteur médico-social, du secteur sanitaire, l'accompagnement des publics en quartier politique de la ville. **Ce soutien s'inscrit dans le cadre des politiques publiques de droit commun** avec une attention particulière aux populations vulnérables.

Selon le principe de l'universalisme proportionné, l'ARS CVL soutient la mise en œuvre de dispositifs d'aller-vers, les actions de prévention, d'éducation la santé, de médiation en santé et le développement des outils de littératie en santé.

Les orientations du projet régional de santé s'inscrivent dans les ambitions du contrat de ville.

Le développement des compétences psychosociales et une action précoce dès le plus jeune âge avec un accompagnement à la parentalité en lien avec les autres acteurs institutionnels sont à développer.

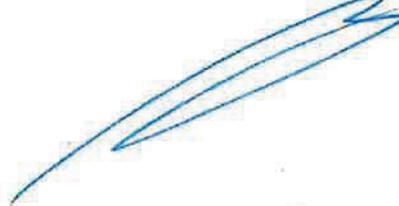
De par leur parfaite connaissance du territoire et du maillage avec les acteurs locaux, il est à noter que les Contrats Locaux de Santé, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et les Contrats Locaux de Santé Mentale ont un rôle à jouer afin d'orienter/adapter les actions santé des Contrats de Ville en fonction des besoins de la population pour améliorer l'accès aux soins mais aussi la santé dans sa globalité avec une approche prévention.

Fait à Vendôme, le...28.juin.2024.

**Xavier PELLETIER**  
Préfet de Loir-et-Cher



**Laurent BRILLARD**  
Maire de Vendôme



**Clara DODIN**  
Conseillère communautaire  
déléguée à la politique de la ville

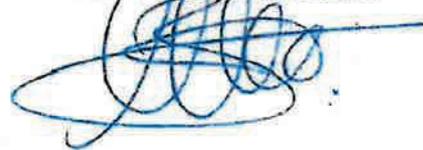


**François BONNEAU**  
Président de la Région  
Centre-Val de Loire

**Philippe GOUET**  
Président du Conseil départemental



**Charlotte BELUET**  
Procureure de la République



**Clara de BORT**  
Directrice générale de l'Agence  
régionale de santé Centre-Val de Loire

~~Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,  
Le Directeur départemental de Loir-et-Cher,~~



**Solène BERRIVIN**  
Directrice académique des services  
de l'éducation nationale

Eric VAN WASSENHOVE

**Pierre CUCHET**

Directeur de la Caisse primaire  
d'assurance maladie de Loir-et-Cher



**Pascal MARCHAND**

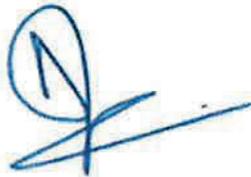
Directeur France travail de Vendôme



Pascal MARCHAND  
Directeur  
France Travail Vendôme

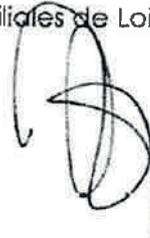
**Aline MÉRIAU**

Présidente de la Chambre de métiers  
et de l'artisanat Centre-Val de Loire



**Delphine LÉVY**

Directrice de la Caisse d'allocations  
familiales de Loir-et-Cher



**Sophie FERRACCI**

Directrice régionale de la Caisse des  
Dépôts et consignations



Sophie Ferracci  
Directrice régionale Banque des Territoires  
Centre-Val de Loire  
Groupe Caisse des Dépôts

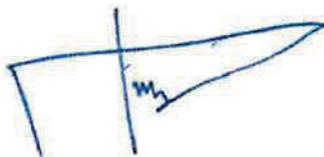
**Marie-Noëlle AMIOT**

Présidente de la Chambre de  
commerce et de l'industrie  
de Loir-et-Cher



**Erik LEDORGUET**

Directeur général de Terres de Loire  
Habitat



**Éric NADOT**

Directeur général  
de Loir et Cher Logement



**Souleye DIOUF**

Directeur général de 3 F Centre-Val de  
Loire

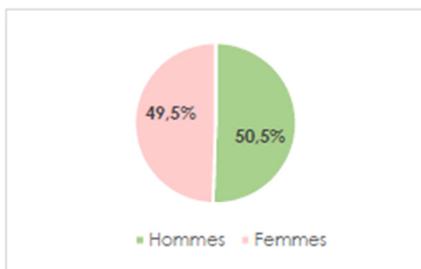


3F Centre Val de Loire  
Groupe Action Logement  
7 rue Latham - CS 93310  
41033 BLOIS Cedex

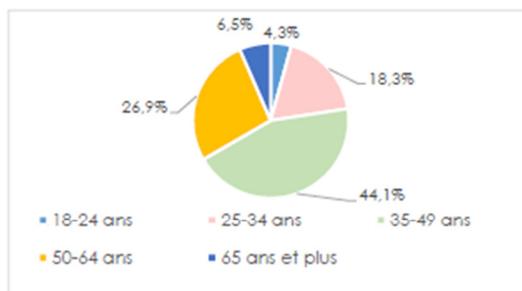
# Annexes

## Annexe 1 • Contributions des habitants du quartier prioritaire

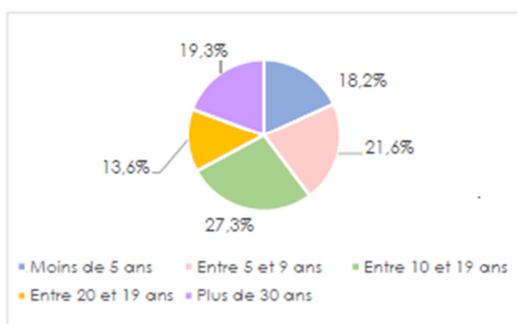
### ● Profil des habitants qui se sont exprimés



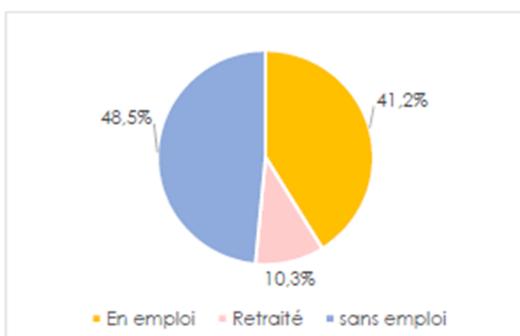
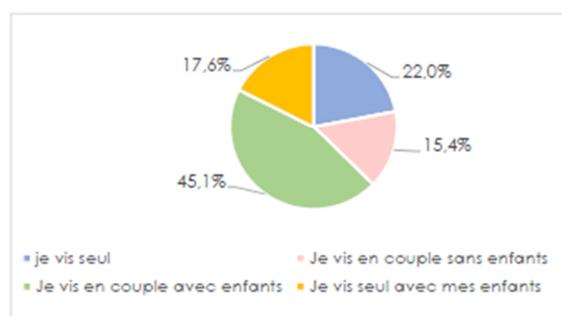
Autant d'hommes que de femmes se sont exprimés



Une représentation de toutes les tranches d'âges des habitants du quartier



Des anciennetés de résidence toutes représentées



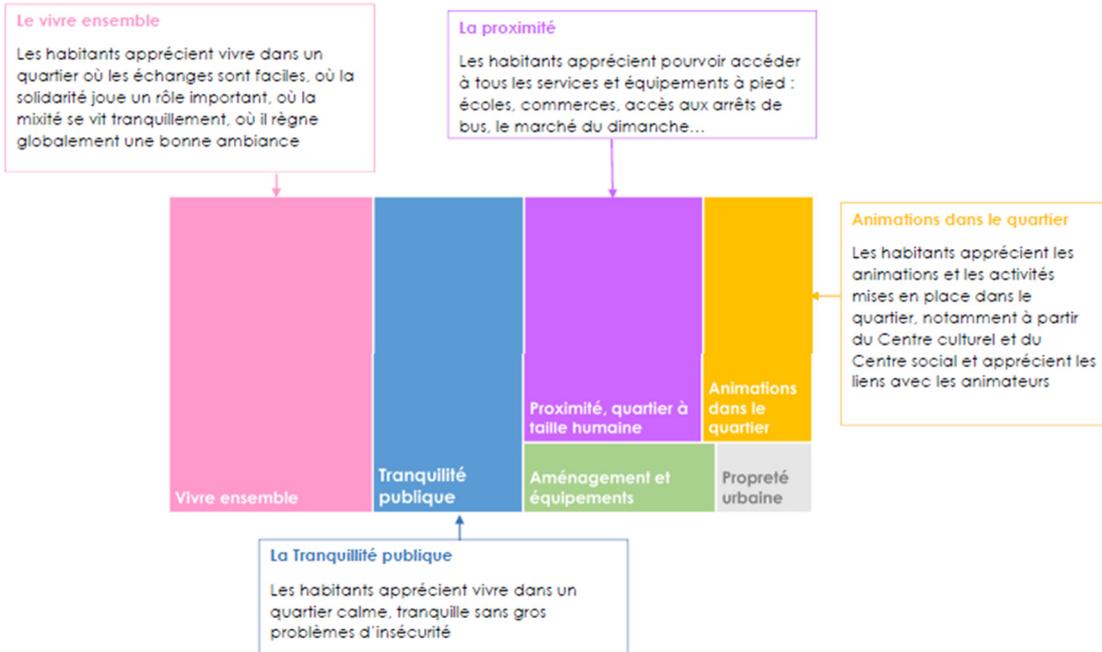
**48,5 % des personnes questionnées sont sans emploi**

**Parmi ces personnes, 70 % sont des femmes et 51,5 % recherche un emploi dans différents domaines : aide à domicile, prêt à porter, propreté, jardinage, petite enfance**

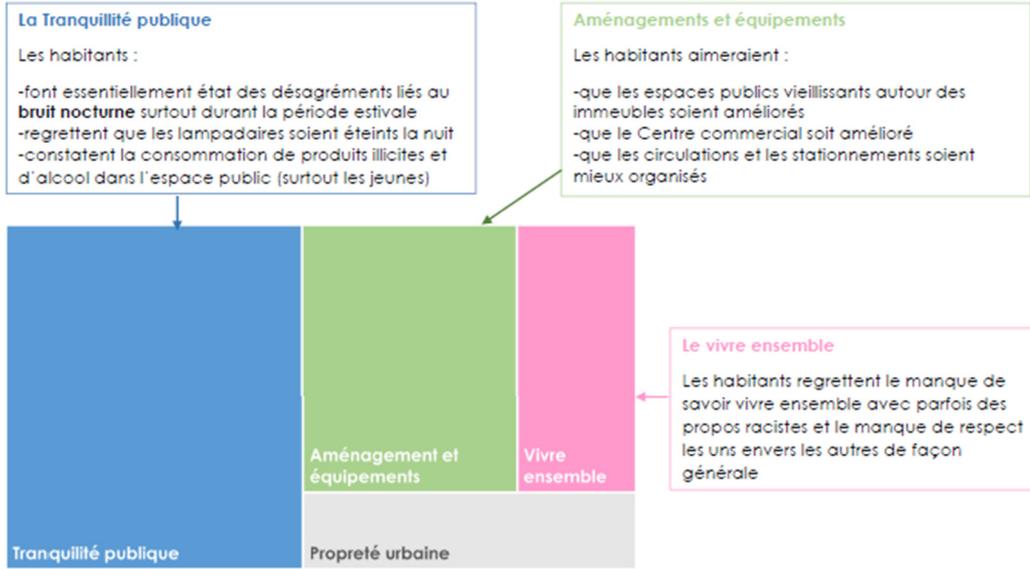
## ● Principales préoccupations des habitants



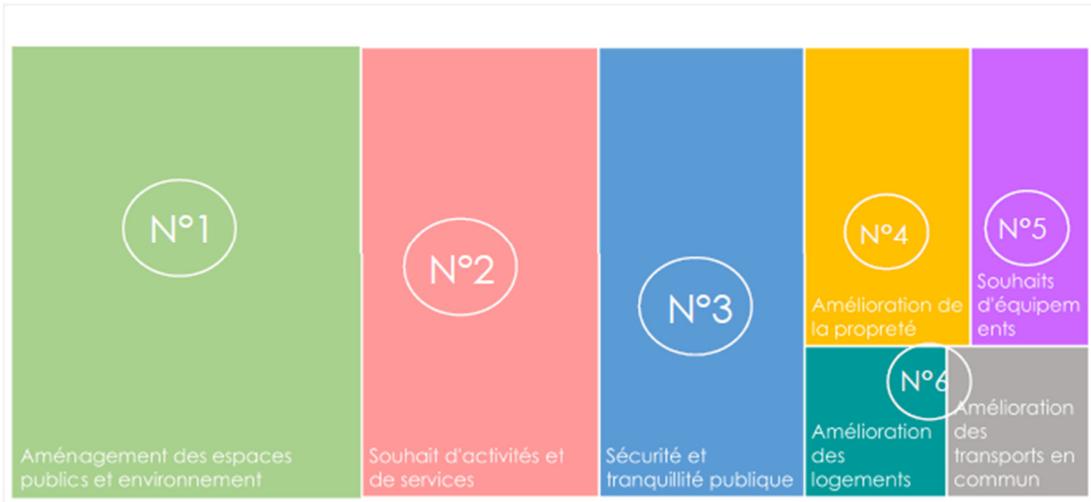
## ● Ce que les habitants préfèrent dans leur quartier



● Ce que les habitants **aiment le moins** dans leur quartier



● Thématiques **d'améliorations souhaitées** par les habitants



Aménagement des espaces publics			
Améliorer les espaces publics avec du mobilier urbain	Jeux et structures pour les enfants	Abords Ecoles Jules Ferry	Création de jardins partagés
		Centre commercial et ses abords	Borne voitures électriques...

La majorité des attentes des habitants concernant l'aménagement relèvent de l'amélioration des espaces publics résidentiels avec la pose de bancs, de tables de pique-nique, des arbres pour l'ombrage...visant plus l'amélioration du cadre de vie de proximité.

Trois points cristallisent l'attention :

- Le stationnement et la sécurisation des abords de l'école Jules Ferry
- Le réaménagement de la Place Alexis Danan
- L'amélioration du Centre commercial et de ses abords

Offre d'activités		
Activités pour les enfants et les jeunes	Lieux de rencontres ouverts à tous	Animations culturelles et interculturelles (concerts, animations...)

Les habitants ont surtout fait part de souhaits en termes d'offre d'activités et loisirs pour les enfants et les jeunes dans le quartier et du souhait d'une plus grande offre de temps festifs à caractère culturel notamment au sein du quartier.

Sécurité et tranquillité publique		
Améliorer la tranquillité publique (bruit le soir, incivilités, usages de produits illicites dans l'espace public, installer une caméra derrière le centre commercial...)	Améliorer le dialogue avec la police nationale	Renforcer la sécurité

Le questionnaire a mis en évidence dans sa partie « ce qui vous plaît dans le quartier » que le calme et la tranquillité étaient plutôt des points forts du cadre de vie des habitants même si certains soulignaient les problématiques d'incivilités.

Les souhaits en termes d'amélioration de la tranquillité publiques, concernent souvent les troubles sonores liés à la présence de personnes dans l'espace public le soir, surtout durant la période estivale.

Il ne se dégage pas des paroles d'habitants recueillies un sentiment d'insécurité propre au quartier des Rottes.

#### Offre d'équipements

Les habitants souhaiteraient pouvoir accéder à des équipements sportifs plus ouverts (city stade, parc musculation, gymnase ouvert...)

#### Offre de services

Les habitants souhaiteraient pouvoir accéder à des cabinets médicaux

#### Mobilités

Les habitants souhaiteraient que le système des transports en commun soit amélioré

#### Amélioration des logements

Les habitants souhaiteraient des améliorations thermiques et de sonorisation des logements.

## Annexe 2 • Tableau de bord Quartier prioritaire des Rottes

(Observatoire de l'économie et des territoires 2021)



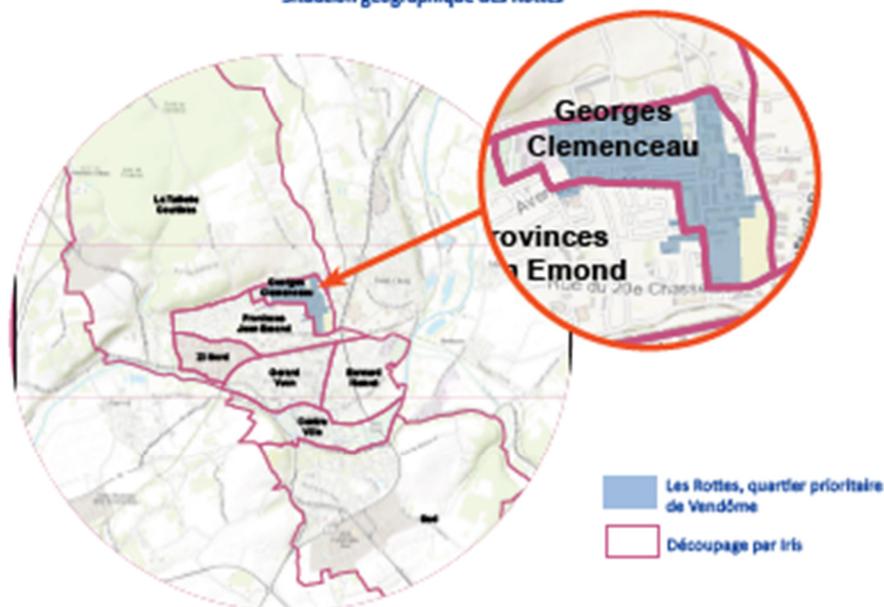
Juin 2022 #166

## Tableau de bord politique de la ville

### Bilan 2021 - Suivi du quartier prioritaire de Vendôme

Ce tableau de bord s'inscrit dans le partenariat établi entre la Ville de Vendôme et l'Observatoire de l'économie et des territoires. L'objectif est le développement des connaissances sur le quartier entrant dans le cadre de la politique de la ville et la production d'un support d'aide à la décision, de sensibilisation et de débat sur les enjeux de la politique de la ville sur le territoire. La Ville a souhaité suivre le quartier prioritaire des Rottes, en le comparant aux autres quartiers de la ville (iris). S'attachant à mesurer les évolutions qui ont pu intervenir au cours de la période 2015-2022, ce tableau de bord vise également à produire des éléments entrant dans l'évaluation du contrat de ville qui s'achève.

Situation géographique des Rottes



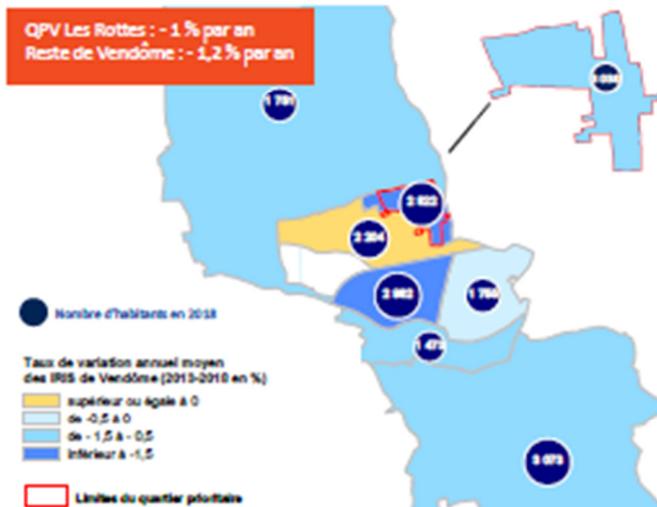
D'après source : INSEE - Ville de Vendôme - Ministère de la cohésion des territoires

## 1 Vendômois sur 5 est issu du QPV

1 Vendômois sur 5 vit dans le quartier des Rottes (3 038 habitants) en 2018. La baisse de la population entre 2013 et 2018 y est un peu moins prononcée que dans le reste de Vendôme (- 1 % chaque année contre - 1,2 %). En 5 ans, 1 habitant sur 20 a quitté le quartier.

Dans l'iris Georges Clemenceau, qui correspond approximativement à ce Quartier prioritaire de la Ville (QPV), le déclin démographique est en revanche nettement plus marqué (- 2,1 % en moyenne chaque année sur la dernière période quinquennale).

Nombre d'habitants en 2018 et taux de variation annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 par iris et pour le QPV



D'après source : INSEE - RP 2013 et 2018 Exploitation principale

### NOTES

Les iris sont des découpages statistiques intra-communales de l'Insee qui permettent de comparer différents quartiers. Vendôme compte 8 iris. Les données n'étant parfois disponibles qu'au niveau des iris et non du QPV, l'iris Georges Clemenceau sera alors utilisé pour présenter de manière approximative la situation dans le QPV des Rottes.

L'iris Z.I. Nord regroupe très peu d'habitants (13 contre 1 500 à 3 000 pour les autres iris). Pour simplifier, il apparaît en blanc sur les cartes et ne sera pas présenté dans les tableaux.

**QPV**  
**3 038** habitants en 2018  
**- 164** habitants en 5 ans

Population 2018 par quartier et évolution

	2018		Évolution 2013-2018 en nb d'habitants	Évolution 2013-2018 en %
	Nombre d'habitants	% communal		
QPV Les Rottes	3 038	19	- 164	- 5,1
Vendôme hors QPV	13 055	81	- 824	- 5,9
Provinces-Jean Emond	2 204	14	+ 22	+ 1,0
Général Yvon	2 962	18	- 294	- 9,9
Bernard Hamet	1 755	11	- 43	- 2,4
Centre Ville	1 473	9	- 72	- 4,7
Sud	3 073	19	- 200	- 6,1
La Tuilerie Courtines	1 751	11	- 96	- 5,2

D'après source : INSEE - RP 2013 et 2018 Exploitation principale.

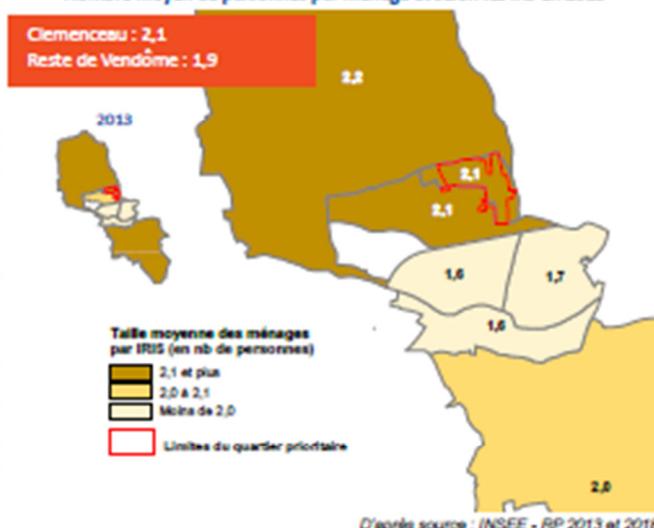
## Des ménages de plus petite taille que 5 ans auparavant

Dans le nord de Vendôme, le nombre de personnes par ménage est plus important qu'au centre et au sud. Pour autant, à l'image de ce que l'on observe dans le reste de la France, la taille moyenne des ménages diminue légèrement dans l'ensemble de la ville entre 2013 et 2018 (à l'exception de l'iris Provinces-Jean Emond). Cette évolution s'explique pour partie par l'augmentation du nombre de ménages composés d'une seule personne, y compris dans l'iris Clemenceau (+ 8,4 % entre 2013 et 2018). Ces personnes seules représentent en 2018 près de la moitié de l'ensemble des ménages dans l'iris Clemenceau, comme dans le reste de la ville.

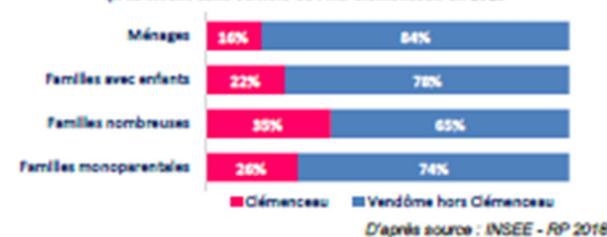
À l'inverse, le nombre de ménages avec enfants diminue fortement dans l'iris Clemenceau (- 20 % en 5 ans, contre - 8 % dans le reste de Vendôme). Cette baisse touche en particulier les familles avec moins de 3 enfants (- 24 %, contre - 9 % pour les familles de 3 enfants ou plus). Malgré tout, les familles avec enfants restent largement surreprésentées dans l'iris Clemenceau (22 % des familles vendômoises avec enfants y vivent contre 16 % seulement de l'ensemble des ménages). La baisse du nombre de familles nombreuses y étant moins prononcée que dans le reste de la ville, leur concentration s'accroît même fortement : passant de 25 % en 2008 à 35 % en 2018.

L'iris Clemenceau est aussi le quartier où l'on retrouve le plus grand nombre de familles monoparentales : 168 en 2018. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2013 (+ 6 %, soit 30 familles supplémentaires). Elles représentent 13 % des ménages du quartier (contre 5 à 9 % dans les autres iris) et 38 % des familles avec enfants. Comme pour les familles nombreuses, la concentration des familles monoparentales dans l'iris a augmenté (26 % des familles monoparentales de la ville vivent dans l'iris Clemenceau en 2018 contre 23 % cinq ans plus tôt).

Nombre moyen de personnes par ménage et selon les iris en 2018



Répartition des ménages et des types de familles avec enfants de Vendôme selon qu'ils vivent dans ou hors de l'iris Clemenceau en 2018



Structure familiale en 2018 et évolution

	Familles nombreuses (3 enfants ou plus)		Familles monoparentales		Taille moyenne des ménages	
	Nb	Évolution 2013-2018 %	Nb	Évolution 2013-2018 %	Nb de personnes	Évolution 2013-2018 en point
Clémenceau	126	- 9,0	168	+ 6,3	2,1	- 0,1
Vendôme hors Clémenceau	239	- 18,4	490	- 6,4	1,9	- 0,1
Provinces-Jean Emond	64	+ 24,3	68	- 3,8	2,1	0,0
Gérard Yvon	34	- 29,5	126	- 17,5	1,6	- 0,1
Bernard Hamet	13	- 53,6	49	+ 0,4	1,7	- 0,1
Centre Ville	13	- 52,5	68	+ 34,9	1,6	- 0,1
Sud	83	- 11,5	134	- 15,1	2,0	- 0,2
La Tuilerie Courtiras	29	- 34,8	42	- 4,3	2,2	- 0,2

D'après source : INSEE - RP 2008, 2013 et 2018

Clempenceau : 31 %  
Reste de Vendôme : 20 %

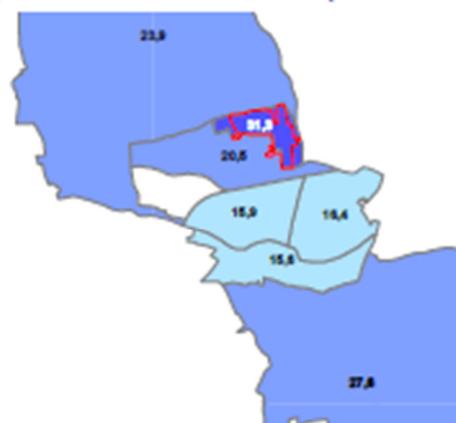
Part des ménages (en %) composés d'une famille avec enfants de moins de 25 ans en 2018



Limites du quartier prioritaire



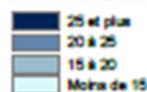
Proportion de familles avec enfants en 2018 par Iris



D'après source : INSEE - RP 2013 et 2018

Clempenceau : 32 %  
Reste de Vendôme : 17 %

Part des familles nombreuses\* (en %) parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans en 2018



Limites du quartier prioritaire

\*Familles de 3 enfants ou plus. Peut inclure des familles monoparentales.



Proportion de familles nombreuses parmi les familles avec enfants en 2018 par Iris



D'après source : INSEE - RP 2013 et 2018

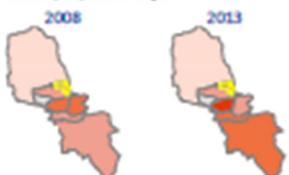
Clempenceau : 38 %  
Reste de Vendôme : 32 %

Part des familles monoparentales (en %) parmi les familles avec enfants\* en 2018

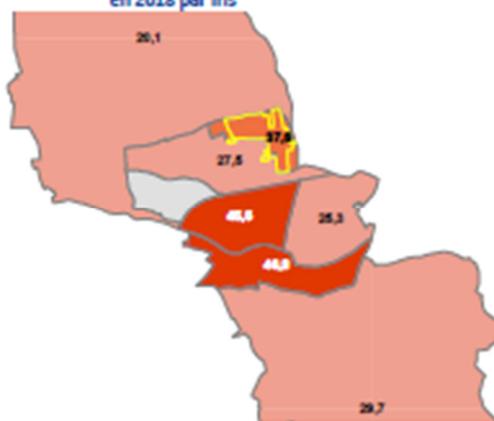


Limites du quartier prioritaire

\*Adultes qui ne sont pas âgés



Proportion de familles monoparentales parmi les familles avec enfants en 2018 par Iris



D'après source : INSEE - RP 2013 et 2018

## Une population beaucoup plus jeune

La population des Rottes est beaucoup plus «jeune» que celle du reste de la ville : l'indice de jeunesse est 3,6 fois plus important dans l'Iris Clemenceau que dans le reste de Vendôme. Il est cependant en baisse par rapport à 2013 (- 11 %).

Cette caractéristique est bien visible sur la pyramide des âges dont la base est large (les enfants sont beaucoup plus nombreux que les personnes âgées). Contrairement aux niveaux géographiques supérieurs (Vendôme, le département), il y a un excédent de jeunes adultes (18-24 ans). À un âge où on observe habituellement un départ massif pour les études supérieures ou le premier emploi, ce constat s'explique notamment par les difficultés scolaires plus présentes en QPV. Les jeunes sont ainsi davantage orientés en filières courtes et accèdent beaucoup moins fréquemment aux études supérieures. Lorsqu'ils y accèdent, les difficultés financières sont également un frein au départ (coût de l'accès au logement notamment). La proportion de jeunes non insérés (ni en emploi, ni en formation) est également élevée aux Rottes : près d'un tiers des 16-25 ans sont concernés en 2019 (contre 18 % pour l'ensemble de la ville). Les dernières données disponibles font cependant état d'une diminution de leur proportion (32 % des 16-25 ans en 2019 contre 39 % en 2017). Des données plus récentes ne sont malheureusement pas encore disponibles pour évaluer l'impact de la crise sanitaire sur cet indicateur.

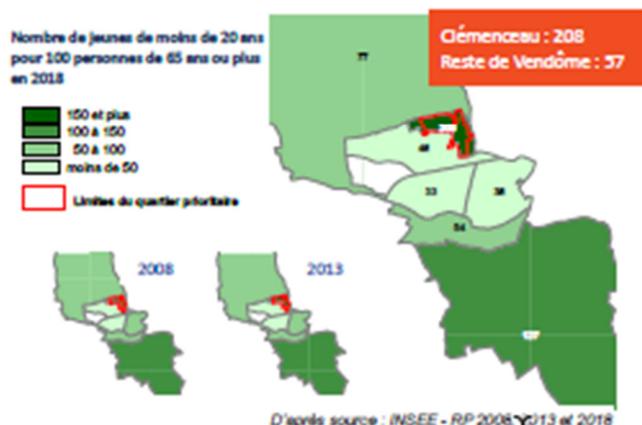
### Définition

L'indice de jeunesse est le nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 65 ans et plus. Plus un indice de jeunesse est élevé, plus la population d'un quartier est dite «jeune».

**2 jeunes**  
de moins de 20 ans  
pour **1 senior**  
de 65 ans ou plus en 2018

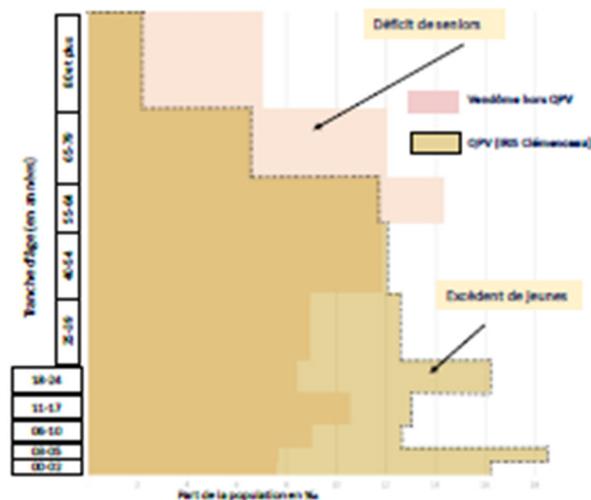
\* Iris Clemenceau

Nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 65 ans et plus en 2018 par Iris



D'après source : INSEE - RP 2008, 2013 et 2018

Pyramide des âges comparée des Rottes et de Vendôme hors QPV en 2018



D'après source : INSEE - RP 2018

Structure par âge de la population en 2018 par Iris et pour Vendôme hors Clemenceau.

	0-14 ans		15-29 ans		30-44 ans		45-64 ans		65-74 ans		> 75 ans	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Clemenceau	612	21,7	610	21,6	524	18,6	675	23,9	220	7,8	181	6,4
Vendôme hors Clemenceau	1 733	13,0	1 932	14,5	1 716	12,9	3 652	27,4	1 680	12,6	2 597	19,5
Provinces-Jean Emond	320	14,5	231	10,5	218	9,9	547	24,8	298	13,5	590	26,8
Gérard Yvon	289	9,7	389	13,1	337	11,4	687	23,2	370	12,5	891	30,1
Bernard Hamet	163	9,3	209	11,9	222	12,6	517	29,4	248	14,1	397	22,6
Centre Ville	173	11,7	305	20,7	219	14,9	318	21,6	175	11,9	283	19,2
Sud	527	17,2	562	18,3	491	16,0	928	30,2	306	10,0	259	8,4
La Tuilerie Courtiras	240	13,7	219	12,5	204	11,6	638	36,4	274	15,6	178	10,2

D'après source : INSEE - RP 2018

## Une situation financière des ménages très défavorable ... mais qui s'améliore

Le quartier des Rottes concentre des ménages très modestes. Le moitié de la population du QPV vit sous le seuil de pauvreté en 2019 (contre 19 % pour Vendôme, 12,5 % dans le Loir-et-Cher) et 77 % des ménages ne sont pas imposés (contre 50 % à Vendôme).

Ces indicateurs se sont cependant légèrement améliorés dans le quartier entre 2014 et 2019, en partie grâce à une augmentation un peu plus importante des revenus\* (hausse de + 9 % du revenu médian aux Rottes contre + 7 % à Vendôme et + 8 % au niveau national). Le revenu disponible médian aux Rottes atteint 13 160 € en 2019 ; il reste très inférieur à ceux observés dans les autres quartiers de la ville (jusqu'à 46 % inférieur à celui observé à la Tuilerie Courtras).

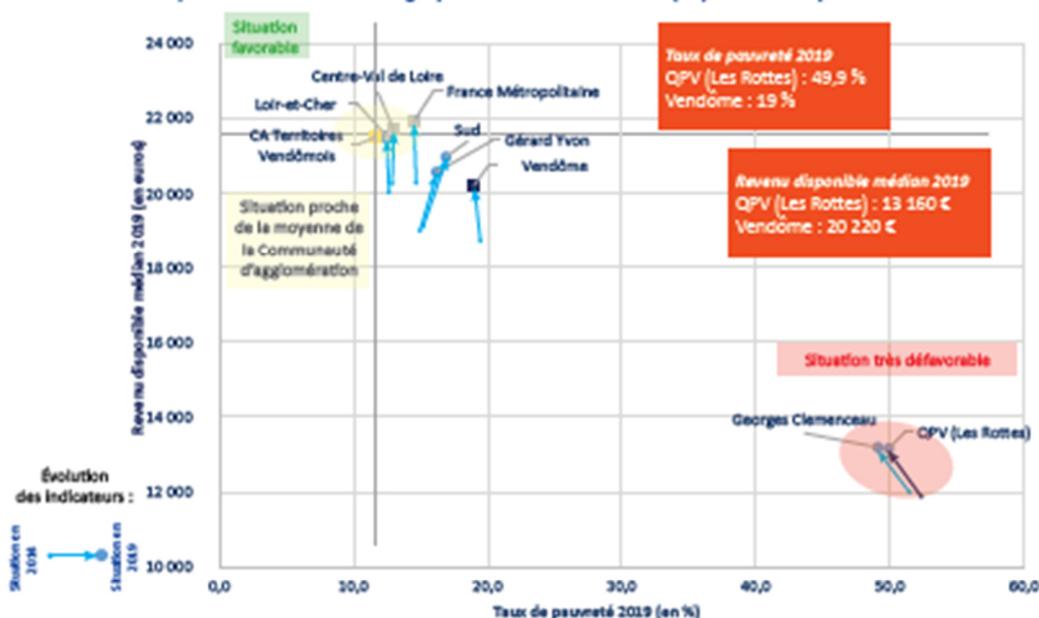
\*les évolutions au niveau local sont à prendre avec précaution selon l'Insee.

**QPV**

**50 %**  
de la population  
sous le seuil de pauvreté

**77 %**  
des foyers fiscaux ne sont pas  
imposés

Répartition du QPV des Rottes, de certains Iris de Vendôme et des niveaux géographiques supérieurs selon les revenus disponibles médians des ménages par Unité de Consommation (UC) et le taux de pauvreté à 60 %



### Note

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire.

Secret statistique pour les taux de pauvreté de 4 Iris de Vendôme (niveau de géographie). Pour information, leurs revenus disponibles médians 2019 sont : Provins-les-Événos : 20 130 € / Bernard Hamet : 22 440 € / Centre Ville : 22 510 € / La Tuilerie Courtras : 24 650 €.

D'après source : INSEE FLoSoVi 2014 et 2019 - par Iris

Le nombre de bénéficiaires du RSA aurait légèrement baissé entre fin 2016 et fin 2020 dans le quartier des Rottes (- 2 %, 231 allocataires fin 2020) tandis qu'il aurait sensiblement augmenté dans le reste de la ville<sup>1</sup>. Le QPV continue malgré tout de concentrer les allocataires du RSA de la ville (45 % d'entre eux y résident).

De même, comparée aux autres quartiers prioritaires de la région Centre-Val-de-Loire, la situation aux Rottes est plutôt moins défavorable qu'il y a 5 ans. Le quartier est ainsi passé du 44<sup>ème</sup> rang (sur 52) au 33<sup>ème</sup> rang concernant le taux de pauvreté (qui reste toujours parmi les plus élevés). Pour d'autres indicateurs, il est mieux positionné, avec par exemple des proportions plus faibles de familles monoparentales, de foyers allocataires du RSA et de bénéficiaires de la couverture santé solidaire.

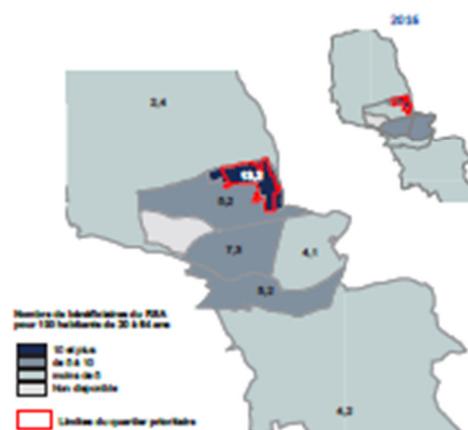
\* Les changements de méthodologies rendent les calculs d'évolutions peu robustes ; elles sont à prendre avec précaution.

#### Évolution du nombre de bénéficiaires du RSA dans le QPV et dans le reste de Vendôme entre 2016 et 2020



D'après sources : CNAF 2016 et 2020 (données au 31/12)

#### Proportion de bénéficiaires du RSA en 2020 par Iris



#### Positionnement du QPV de Vendôme parmi les 52 QPV comparables de la région

(Situation la plus défavorable au dernier rang)



■ Rang du QPV de Vendôme en 2016 ■ Rang du QPV de Vendôme en 2020

■ 51: Nb de QPV en région Centre-Val de Loire

\*ex-CMUC

D'après sources : Insee - RP 2018, FILOSoFI 2019, CNAF 2020, CNAM 2021

## Une plus faible proportion d'actifs en emploi et davantage de chômage au sein du QPV

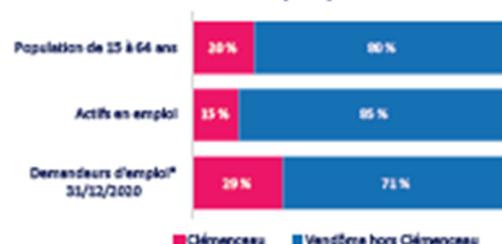
Comme de nombreuses villes de taille moyenne, Vendôme enregistre un taux d'activité sensiblement plus faible qu'en moyenne métropolitaine (71 % contre 74 %). Le taux d'activité (personne en emploi ou demandeurs d'emploi) dans l'Iris Clémenceau est largement inférieur à celui observé dans le reste de la ville (66 % contre 73 % en 2018).

Globalement, on y observe une sur-représentation des personnes en âge de travailler qui se déclarent sans activité (2 fois plus d'actifs inoccupés et 2 fois plus d'inactifs ni retraités ni étudiants). Seulement 44 % des habitants âgés de 15 à 64 ans sont en emploi contre 63 % dans le reste de la ville.

Les habitants de l'Iris Clémenceau cumulent un taux d'activité faible et un indice de chômage élevé, ce qui les place dans une situation très défavorable vis à vis de l'emploi.

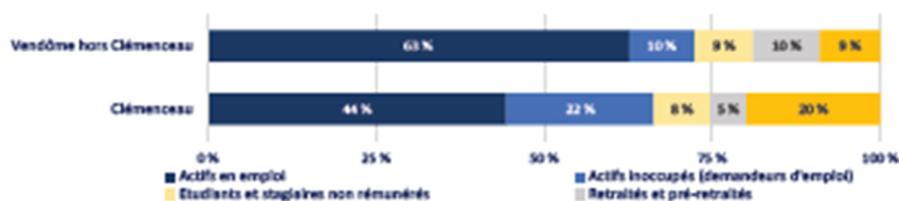
Pour indication, au niveau du QPV exact, 42 % des 15-64 ans sont en emploi en 2017 (contre 59 % pour la ville), le taux descend à 32 % pour les femmes (contre 54 % pour la ville).

Répartition de la population de 15 à 64 ans, des actifs en emploi et des demandeurs d'emploi\* par territoire



\* de catégories A, B et C  
Sources : INSEE, RP 2018 - regroupement par Iris, Pôle Emploi-DARES, STMT 31/12/2020

Répartition comparée de la population de 15 à 64 ans en 2018 (en %) par territoire



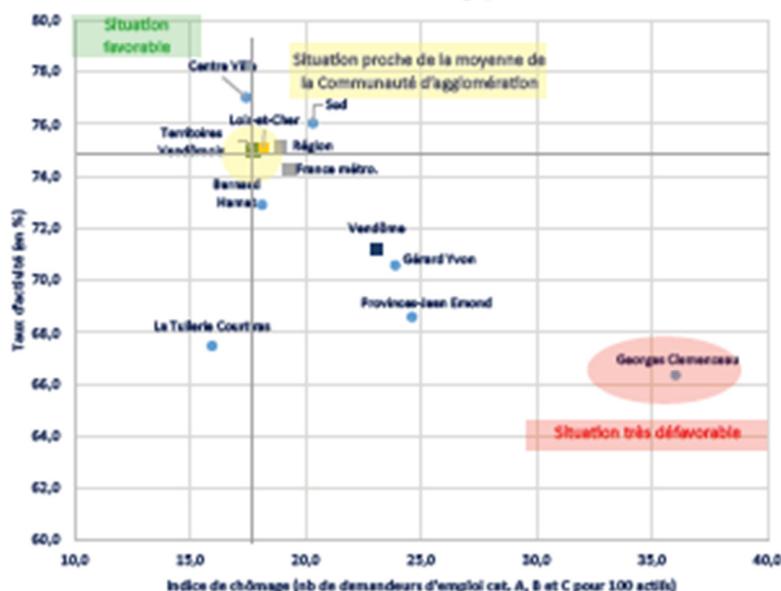
La population active est composée des personnes occupant un emploi et des personnes en recherche d'emploi.

Source : INSEE - RP 2018 (regroupement par Iris)

\* Personnes sans activité professionnelle ne recherchant pas un emploi et n'étant pas « retraités » (personnes au foyer, en incapacité de travailler), etc.

Taux d'activité et indice de chômage par territoire

Clé de lecture : l'Iris Clémenceau de Vendôme cumule à la fois une faible proportion d'actifs parmi la population de 15 à 64 ans (seulement 66,3 % en emploi ou à la recherche d'un emploi) et une proportion élevée de demandeurs d'emploi parmi cette population active (36,0 %).



Source : Pôle Emploi-DARES, STMT 31/12/2020 - DEPM inscrits en catégories A, B et C, Insee - RP 2018

## Un recul du chômage plus marqué dans le territoire du QPV

Par rapport au reste de la ville, l'évolution du chômage apparaît plus favorable pour le QPV qui enregistre un net recul du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : 443 fin 2021 contre 541 début 2019, soit une baisse de 18 % (contre 14 % pour le reste de la ville).

Cette baisse s'accroît dans le QPV à partir du second trimestre 2020, période de premier confinement lié à la crise sanitaire, avant une stabilisation entre septembre 2020 et septembre 2021. Le dernier trimestre 2021 enregistre un nouveau fléchissement, comme pour les autres quartiers de Vendôme.

Le nombre de demandeurs d'emploi ayant eu une activité au cours du mois (catégorie B et C) est relativement stable depuis 2 ans alors que les demandeurs d'emploi qui n'ont pas travaillé dans le mois (catégorie A) voient leurs effectifs se réduire, en particulier dans la période récente : - 27 % en 5 ans ; - 23 % au cours des 2 dernières années.

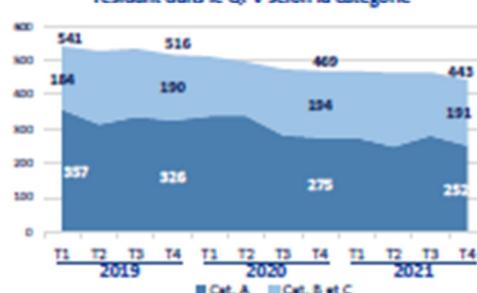
La part des demandeurs d'emploi n'ayant pas travaillé au cours du mois (catégorie A) tend donc à se réduire parmi l'ensemble des inscrits de catégorie A, B ou C, et de façon plus prononcée au sein du QPV. Ils représentent moins de 57 % de l'ensemble contre 63 % deux ans plus tôt. La part des chômeurs de catégorie A parmi l'ensemble des chômeurs dans le quartier demeure toutefois supérieure à celle enregistrée dans le reste de la ville.

Évolution comparée du nombre de demandeurs d'emploi\* entre le territoire du QPV et le reste de la ville (base 100 au 1er trimestre 2019)



Source : Pôle emploi - 31/12/2021  
Données transmises par la Direction régionale de Pôle emploi qui diffèrent très légèrement des séries consolidées par l'Insee.  
\* DEFM inscrits en catégories A, B et C

Évolution trimestrielle du nombre de demandeurs d'emploi résidant dans le QPV selon la catégorie



Source : Pôle emploi 31/12/2021, Données transmises par la Direction régionale de Pôle emploi qui diffèrent très légèrement des séries consolidées par l'Insee.



Part des demandeurs d'emploi\* sans activité parmi ceux tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en %)  
(Part des cat. A sur le total des cat. A, B et C)



Source : Pôle emploi 31/12/2021, Données transmises par la Direction régionale de Pôle emploi qui diffèrent très légèrement des séries consolidées par l'Insee.  
\* DEFM inscrits en catégories A, B et C

### Définition

Catégories A, B et C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi  
Cat. A : sans activité au cours du mois  
Cat. B : ayant exercé une activité réduite de 78 heures ou moins au cours du mois  
Cat. C : ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois

## Baisse sensible du nombre d'inscrits à Pôle emploi non qualifiés

Entre 2019 et 2021, c'est donc le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A les moins éloignés de l'emploi (demandeurs depuis moins d'un an) qui a le plus fortement régressé dans le QPV. Le nombre de ceux inscrits depuis plus longtemps (1 an et plus), donc plus éloigné de l'emploi, a aussi diminué mais dans une moindre mesure.

Au cours de l'année 2020, le nombre de demandeurs d'emploi peu qualifiés a nettement baissé (-15%), celui des plus qualifiés a également baissé mais à un rythme moins soutenu (-4%). L'année suivante, la reprise économique a davantage profité aux demandeurs d'emploi non qualifiés (-9% contre -3% pour les autres).

Au final, le nombre d'inscrits non qualifiés se réduit 3 fois plus que pour les qualifiés : -27% entre mars 2019 et décembre 2021 contre -9% pour les personnes qualifiées (y.c. cadres, agents de maîtrise, etc.). Les demandeurs d'emploi non-qualifiés sont désormais nettement moins nombreux que les demandeurs d'emploi qualifiés. Le nombre important de formations mises en place peut expliquer la baisse du nombre de demandeurs d'emploi non qualifiés. Ces formations ont également pu permettre un certain nombre de retours à l'emploi.

Au sein du QPV, le nombre d'allocataires du RSA inscrits à Pôle emploi oscille autour de 130 chaque trimestre. Bien qu'en légère baisse fin 2021, leur proportion parmi les demandeurs d'emploi reste élevée (30% des catégorie A fin 2021) et n'a pas retrouvé son niveau de 2019, avant la crise sanitaire.

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi\* du QPV selon leur qualification



Source : Pôle emploi - 31/12/2021. Données transmises par la Direction régionale de Pôle emploi qui diffèrent très légèrement des séries consolidées par l'Insee.

\* DEFM inscrits en catégories A, B et C

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi dans le QPV entre dec. 2019 et dec. 2021 selon l'ancienneté d'inscription et la catégorie (en nombre)



Source : Pôle emploi 31/12/2021. Données transmises par la Direction régionale de Pôle emploi qui diffèrent très légèrement des séries consolidées par l'Insee.

**238** demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis 1 an ou plus) au 31/12/2021

**35 %** des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis 2 ans ou plus

Évolution de la part des demandeurs d'emploi\* allocataires du RSA au sein du QPV (en %)



Source : Pôle emploi 31/12/2021. Données transmises par la Direction régionale de Pôle emploi qui diffèrent très légèrement des séries consolidées par l'Insee.

\* DEFM inscrits en catégories A, B et C

### DÉFINITION

Catégories A, B et C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi  
 Cat. A : sans activité au cours du mois  
 Cat. B : ayant exercé une activité réduite de 78 heures ou moins au cours du mois  
 Cat. C : ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois

Demandeurs d'emploi non qualifiés : manoeuvre, ouvrier spécialisé et employé non qualifié  
 Demandeurs d'emploi qualifiés : ouvrier et employé qualifiés, technicien, agent de maîtrise et cadre

Demandeurs d'emploi au 31/12/2021 dont :

**132** allocataires du RSA

**45 %** non qualifiés (50 % fin 2019)

## Les femmes et les jeunes sous-représentés parmi les demandeurs d'emploi

En 2018, le taux d'activité des femmes était de 53 % dans l'iris Clemenceau contre 65 à 72 % dans les autres iris de la ville.

Les femmes ne représentent que 46 % des demandeurs d'emploi résidant dans le QPV des Rottes (contre 52 % dans le reste de la ville). Ce déséquilibre Hommes/Femmes s'accroît avec le temps : en décembre 2014, on dénombrait autant d'hommes que de femmes parmi les demandeurs d'emploi dans le QPV (245 hommes pour 242 femmes).

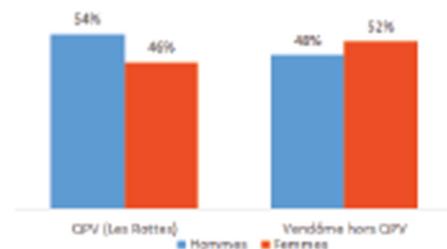
Les jeunes de moins de 26 ans sont eux aussi sous-représentés parmi les demandeurs d'emploi résidant dans le quartier des Rottes (12 % contre 16 % à Vendôme hors QPV). Leur proportion est moins importante que dans de nombreux quartiers prioritaires de la région. Il s'agit pourtant d'une tranche d'âge importante dans la population du quartier et près d'un tiers des 16-25 ans n'est pas inséré (ni en emploi ni en formation) en 2019-2020.

Il est possible que nombre d'entre eux ne fassent pas la démarche de s'inscrire à Pôle emploi ; d'après la Mission Locale, 40 % des jeunes suivis ne sont pas inscrits.

Nb de Demandeurs d'emploi au 31/12/21

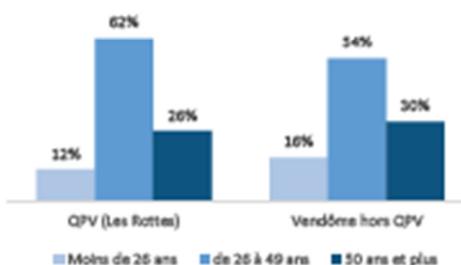
QPV	Jeunes de moins de 26 ans :	38	soit 8,6 %
	Seniors 50 ans et plus :	115	soit 26 %

Répartition des demandeurs d'emploi\* par sexe fin 2020 dans le QPV et à Vendôme en dehors du QPV



Source : Pôle emploi - DARES, STMT 31/12/2020, \* DEFM inscrits en catégories A, B et C

Répartition des demandeurs d'emploi\* par tranche d'âge fin 2020 dans le QPV et à Vendôme en dehors du QPV



Source : Pôle emploi - DARES, STMT 31/12/2020, \* DEFM inscrits en catégories A, B et C

Les demandeurs d'emploi :  
Positionnement du QPV de Vendôme parmi les 52 QPV de la région  
Situation la plus défavorable au dernier rang



■ Rang du QPV de Vendôme en 2016 ■ Rang du QPV de Vendôme en 2020

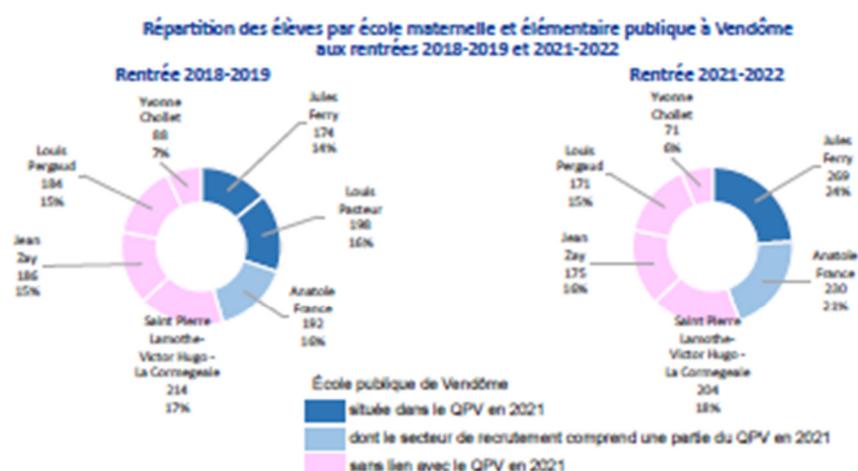
■: Nb de QPV en région Centre-Val de Loire

Insee d'après sources : Pôle emploi - DARES, STMT au 31/12/2020\* DEFM inscrits en catégories A, B et C  
Dapp, Ministère de l'Éducation Nationale - RP 2017  
DEFM de longue durée : chômeurs inscrits depuis 1 an et plus

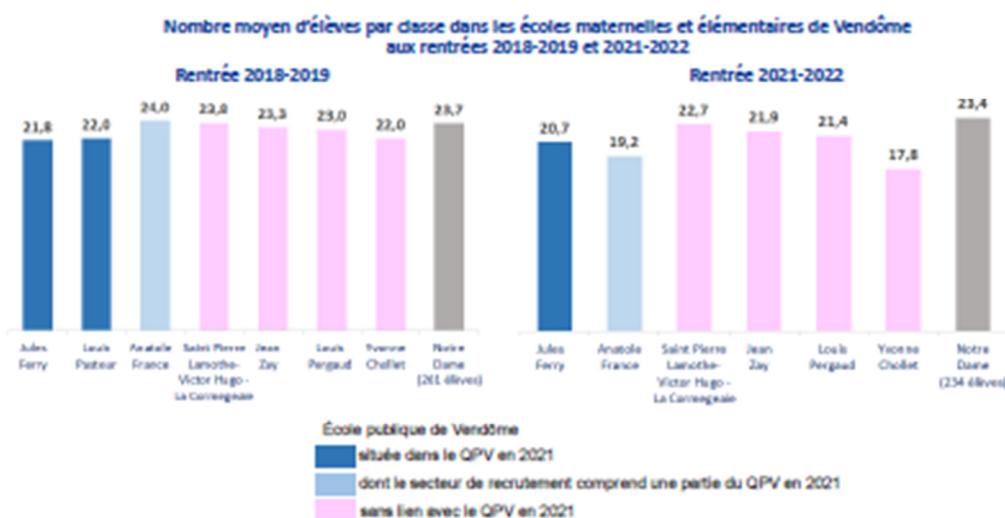
## Le nombre d'élèves baisse dans le premier degré, les classes s'allègent

Suite à la forte baisse de la natalité intervenue dans les années 2010, le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques de la ville a chuté (- 18 % en 3 ans, passant de 1 236 en 2018 à 1 013 en 2021). Dans les écoles du nord de la ville (dans ou proche du QPV) regroupant 499 élèves en 2021 (45 % des élèves du public), la baisse a été moins marquée (- 11 %).

Cette baisse d'effectifs a mécaniquement abaissé le nombre moyen d'élèves accueillis par classe (le nombre de classes étant resté stable sur la période). Les classes des groupes scolaires du nord de la ville sont plutôt moins chargées que celles du reste de la ville (excepté pour Yvonne Cholet).



D'après source : Académie Orléans-Tours (hors classes et élèves d'ULIS)



D'après source : Académie Orléans-Tours (hors classes et élèves d'ULIS)

### Note

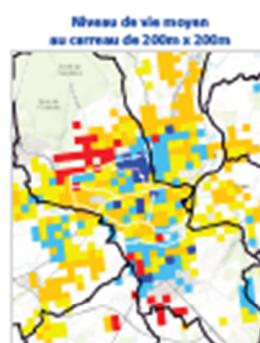
L'école Louis Pasteur, qui était située dans le QPV, a fermé à la rentrée 2019 en raison d'un manque de mixité et de sa vétusté. Il y a eu un report de 5 classes sur l'école Jules Ferry et 4 sur Anatole France.

## Une absence de mixité sociale à Jules Ferry

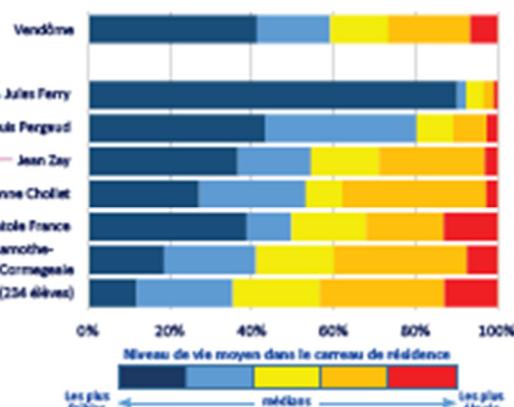
La quasi totalité des élèves de l'école Jules Ferry (située dans le QPV) vivent dans des zones (carreau de 200 mètres de côté) où les niveaux de revenus moyens sont parmi les plus faibles de la région (9/10 contre environ 4/10 pour l'ensemble de la ville). La fermeture de l'école Louis Pasteur (en 2019 pour l'élémentaire et 2021 pour la maternelle) également située dans le QPV, a entraîné une modification de la sectorisation scolaire. Une partie de son secteur de recrutement a été rattachée à Jules Ferry, l'autre à Anatole France, plus à l'ouest.

Auparavant fréquentée par des élèves résidant dans des zones géographiques favorisées (comme le quartier Tulleries-Courtras), l'école Anatole France a gagné en mixité sociale grâce à ce redécoupage (arrivée d'élèves vivant dans des zones socialement défavorisées). Le profil social des élèves de l'école Louis Pergaud (très Sud) se rapproche davantage de celui de l'école Jules Ferry : peu de mixité avec une large majorité d'élèves issus de carreaux à faibles niveaux de vie.

La mixité sociale peut être appréhendée à partir des données carroyées diffusées par l'Insee, lesquelles apportent des précisions sur les niveaux de vie à une échelle géographique très fine (carreau de 200 m x 200 m).

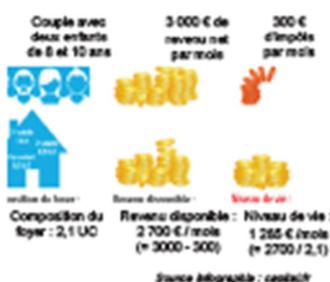


Répartition des élèves du premier degré selon le niveau de vie moyen dans leur carreau de résidence par groupe scolaire (R 2021-2022)



Observatoire d'après sources : Académie Cr/Mans-Tours, Insee - Données carroyées 2015

### REVENU DISPONIBLE ET NIVEAU DE VIE



### DÉFINITION

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend le revenu déclaré, les revenus financiers non soumis à déclaration, les prestations sociales reçues et le prime pour l'emploi. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (hors taxe foncière).

Le niveau de vie (ou revenu disponible par unité de consommation) est le revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Alors que les revenus disponibles concernent le ménage, le niveau de vie représente ce dont dispose un individu pour vivre, compte tenu de la composition du ménage auquel il appartient. En effet, tous les individus d'un même ménage sont censés posséder le même niveau de vie.

Cetuf du nombre d'unités de consommation (UC)

• Premier adulte du ménage : 1 UC ;

• Autres personnes de 14 ans ou plus : 0,5 UC ;

• Enfants de moins de 14 ans : 0,3 UC.

## Les 3/4 des collégiens vivant dans le QPV ont un indice de position sociale défavorisé

740 élèves de collège ou Segpa résident à Vendôme. La proportion d'élèves orientés en section adaptée après le CM2 (SEGPA) est plus importante dans la population du QPV par rapport au reste de la ville. Elle a augmenté entre 2019 et 2021, passant de 6,4 à 10,1 % (alors que leur proportion hors QPV est restée identique entre les deux années : 3,6 %).

Le collège Jean Emond, dont le secteur de recrutement comprend le quartier des Rottes présente un indice de positionnement social (IPS) moyen inférieur de 20 points à celui du collège Robert Lasneau. Entre 2019 et 2021, les IPS des élèves des collèges de la ville ont tous augmenté (d'environ 3 points).

Compris entre 38 et 179, l'indice de position sociale (IPS) des élèves est construit à partir des CSP des parents et est disponible pour les élèves du secondaire. Plus cet indice est élevé, plus le contexte familial de l'élève est favorable à sa réussite scolaire.

Pour 87 % des collégiens résidant dans le quartier des Rottes, le contexte familial est défavorable à la réussite scolaire contre 25 % seulement en dehors du quartier prioritaire. L'IPS moyen des collégiens vivant dans le QPV est faible : 74 contre 113 en moyenne dans le reste de la ville.

Les écarts entre les différentes zones de la ville sont importants (presque du simple au double entre les IPS moyen à Clemenceau et en Centre ville).

Orientation des élèves Vendômois après le CM2 selon leur lieu de résidence



Déroulé

Une classe Segpa accueille les jeunes de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> présentant des difficultés scolaires importantes ne pouvant pas être résolues par des actions d'aide scolaire et de soutien. La classe est intégrée dans un collège. Elle regroupe un petit groupe d'élèves (16 maximum) pour individualiser le parcours de chacun. La Segpa doit permettre aux élèves d'accéder à une formation professionnelle diplômante ou à la poursuite de leurs études après la 3<sup>e</sup>.

Observatoire d'après source : Académie Orléans-Tours 2021

Collèges

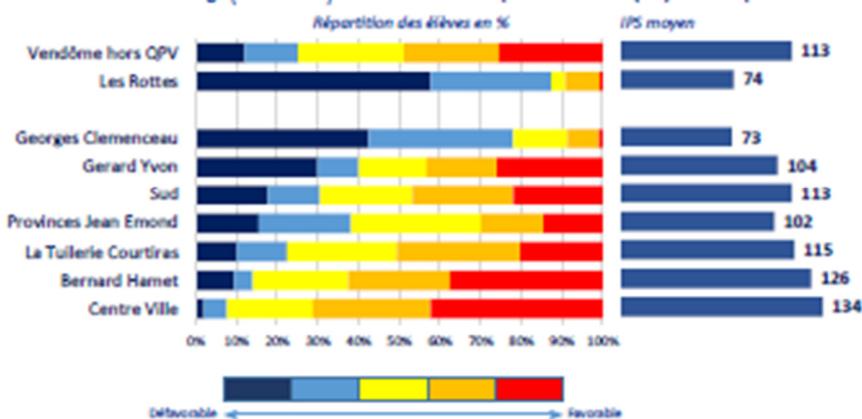


IPS moyen des collégiens (hors SEGPA) par établissement scolaire et évolution



Observatoire d'après source : Académie Orléans-Tours 2021

Répartition des élèves de collège (hors SEGPA) selon leur indice de position sociale (IPS) en 2021 par lieu de résidence



Observatoire d'après source : Académie Orléans-Tours 2021

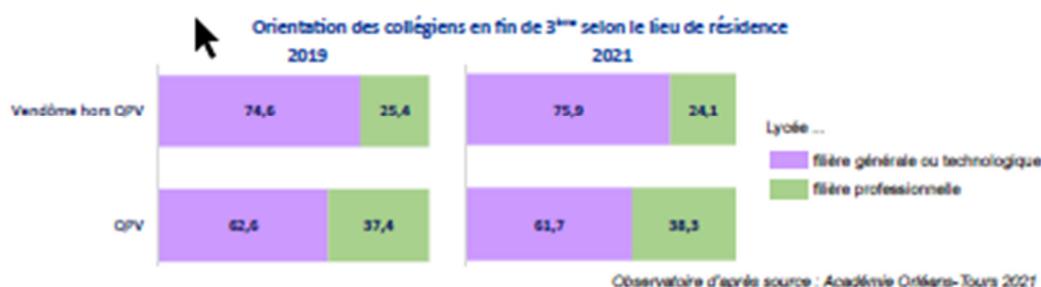
## Davantage d'orientations vers les filières professionnelles, les écarts se creusent avec le reste de la ville

475 lycéens (filières générale, technologique ou professionnelle) résident à Vendôme en 2021.

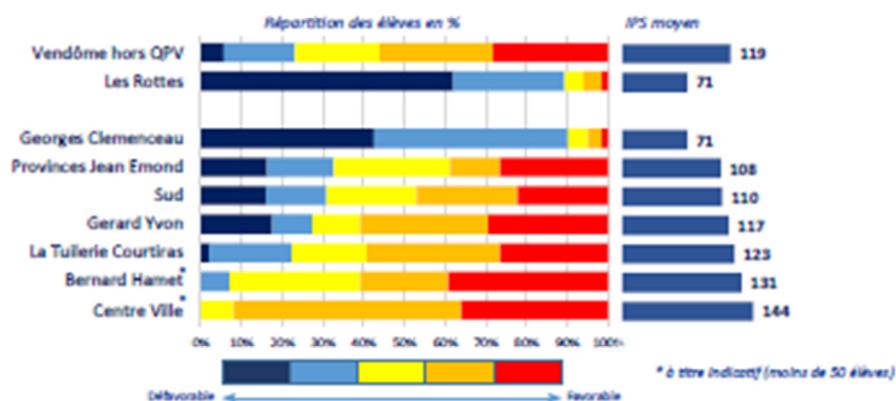
La proportion d'élèves orientés en filière professionnelle après le 3<sup>ème</sup> est plus importante dans la population du QPV : 38,3 %, soit 14 points de plus que dans le reste de la ville ; l'écart entre les deux territoires s'est par ailleurs accru entre 2019 et 2021.

Donc en théorie, 55 élèves de CM2 sur 100 accéderont au lycée en filière générale ou technologique s'ils vivent aux Rottes contre 71/100 s'ils vivent en dehors du quartier prioritaire.

Comme pour les collégiens, les chances de réussite scolaire des lycéens résidant dans le QPV sont beaucoup plus faibles que dans les autres quartiers de Vendôme (IPS moyen de 71 contre 119).



### Répartition des élèves de lycées (filières GT) selon leur Indice de position sociale (IPS) en 2021 par lieu de résidence



Observatoire d'après source : Académie Orléans-Tours 2021

L'origine sociale des élèves est le plus souvent mesurée par la profession et catégorie socio-professionnelle (PCS) du responsable légal. Pour compléter cet indicateur, le ministère a créé en 2005 un nouvel indice à partir de données comportant une description fine du milieu familial (diplômes des parents, revenus, pratiques culturelles, conditions de logement, etc.). La PCS des deux parents est également prise en compte et leur croisement permet d'affecter à chaque élève un indice de position sociale (IPS). Plus l'indice est élevé, plus l'élève est considéré comme favorisé. Ses valeurs s'étendent de 33 (profession du père non renseignée et mère au chômage) à 179 (père ingénieur et mère professeur des écoles).

## Annexe 3 • Composition du comité de pilotage

### Coprésidence

Le Préfet ou son représentant et le Président de Territoires vendômois

### Membres ayant voix délibérative

#### Etat

- \_ Le Préfet de Loir-et-Cher ou son représentant
- \_ Le Directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant
- \_ Le Directeur France Travail de Vendôme ou son représentant
- \_ Le Directeur départemental de l'Agence régionale de la santé ou son représentant

#### Ville et territoires vendômois

- \_ Le Maire de Vendôme, Président de la Communauté d'agglomération Territoires vendômois ou son représentant
- \_ La conseillère communautaire déléguée à la politique de la ville
- \_ La Maire adjointe déléguée à la cohésion sociale
- \_ La Vice-présidente déléguée à attractivité économique, l'insertion, la formation et - suivi du conseil de développement ou son représentant
- \_ Le Vice-président délégué à l'attractivité résidentielle ou son représentant
- \_ Le Vice-président délégué à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ou son représentant
- \_ La Maire-adjointe déléguée à la vie scolaire ou son représentant
- \_ La vice-présidente du Centre intercommunal d'action sociale ou son représentant

#### Partenaires signataires

- \_ Le Président du Conseil régional ou son représentant
- \_ Le Président du Conseil départemental ou son représentant
- \_ La Procureure de la République ou son représentant
- \_ Le Président de la Chambre du commerce et de l'industrie de Loir-et-Cher ou son représentant
- \_ La Présidente de la Chambre de métiers et de l'artisanat Centre-Val de Loire ou son représentant
- \_ Le Directeur général de l'OPH Terres De Loire Habitat ou son représentant
- \_ Le Directeur général de la SA d'HLM 3F Centre-Val de Loire ou son représentant
- \_ Le Directeur général de la SA d'HLM Loir-et-Cher Logement ou son représentant
- \_ Le Directrice régionale Caisse des dépôts et consignations ou son représentant
- \_ La Directrice de la Caisse d'allocations familiales de Loir-et-Cher ou son représentant
- \_ Le Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de Loir-et-Cher ou son représentant

### Services associés ayant voix consultative

- \_ Le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
- \_ Le Directeur du Service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion du Loir-et-Cher de la PJJ
- \_ Le Directeur départemental de la sécurité publique
- \_ Le Directeur départemental des territoires
- \_ Le Directeur de la Mission locale du Vendômois
- \_ Le Référent Contrat de ville de la Région centre
- \_ La Déléguée du Préfet dans les quartiers
- \_ Le Directeur de cabinet du Maire et du Président
- \_ Le Directeur général adjoint services à la population
- \_ La Directrice du vivre ensemble et de la politique de la ville
- \_ Le Directeur du développement économique
- \_ Le Directeur de l'enfance et de la jeunesse
- \_ La Directrice de la vie scolaire
- \_ La Directrice du Programme de réussite éducative

**Ville de Vendôme**  
**Communauté d'agglomération Territoires vendômois**

**Direction Vivre ensemble et politique de la ville**  
Blandine Gauvin – Directrice • [blandise.gauvin@catv41.fr](mailto:blandise.gauvin@catv41.fr)  
Léa Clauzel – Chargée de mission • [Lea.clauzel@catv41.fr](mailto:Lea.clauzel@catv41.fr)